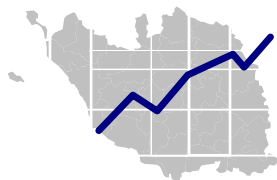

Observatoire Economique Départemental



Comité d'Expansion Economique de la Vendée



La Taxe Professionnelle en Vendée

Evolution de 1984 à 1999

L'Observatoire Economique Départemental est financé par le Conseil Général de la Vendée, en association avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Vendée, le Crédit Mutuel Océan, la Caisse d'Epargne, la Banque Populaire Anjou-Vendée, le Crédit Maritime, la Chambre des Notaires, E.D.F. / G.D.F., la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et la Chambre d'Agriculture.

SOMMAIRE

SYNTHESE Page 5

INTRODUCTION : LA TAXE PROFESSIONNELLE : UN INDICATEUR PRIVILÉGIÉ POUR L'ANALYSE DU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL Page 9

I - EVOLUTION DE LA BASE D'IMPOSITION GLOBALE Page 11

A - LA SITUATION DE LA VENDÉE AU PLAN NATIONAL Page 11

- 1 - La base d'imposition de taxe professionnelle de la Vendée reste très inférieure à la moyenne nationale Page 11
- 2 - La relative faiblesse des bases d'imposition s'explique en partie par les spécificités de l'économie vendéenne Page 12
- 3 - En dépit de son classement modeste, la Vendée a connu une progression importante de ses bases d'imposition au cours des 15 dernières années Page 12

B - LA SITUATION DE LA VENDÉE AU PLAN RÉGIONAL Page 13

- 1 - La base d'imposition de la Vendée se rapproche très sensiblement de la moyenne régionale Page 13
- 2 - La progression des bases d'imposition de la Vendée est largement supérieure à la moyenne régionale Page 14

C - LA RÉPARTITION DES BASES SUR LE TERRITOIRE VENDÉEN Page 14

- 1 - Les bases d'imposition sont les plus importantes dans le Bocage et le Pays Yonnais Page 14
- 2 - Les communes urbaines détiennent l'essentiel des bases d'imposition mais la part des communes rurales est en légère augmentation Page 15

II - EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA BASE D'IMPOSITION Page 17

A - COMPOSITION STRUCTURELLE DES BASES D'IMPOSITION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE EN VENDÉE Page 17

- 1 - Les composantes des bases de taxe professionnelle de la Vendée sont relativement similaires à celles de la France et de la Région Page 17
- 2 - La part du matériel et de l'outillage s'est fortement accrue au détriment de la masse salariale dans la composition de la base brute d'imposition Page 18

B - EVOLUTION DE LA PART DES VALEURS LOCATIVES DES BIENS PASSIBLES D'UNE TAXE FONCIÈRE Page 18

- 1 – La progression des valeurs locatives des immobilisations corporelles a été plus soutenue en Vendée que dans la plupart des autres départements français Page 18
- 2 – Les valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière sont les plus importantes sur le littoral et dans le nord-est du département Page 19

C - EVOLUTION DE LA PART DES VALEURS LOCATIVES DU MATÉRIEL ET DE L'OUTILLAGE Page 19

- 1 – La valeur locative des équipements et des biens immobiliers de la Vendée a connu un accroissement très largement supérieur à la moyenne nationale Page 19
- 2 – Les valeurs locatives du matériel et de l'outillage sont plus conséquentes dans les cantons qui bénéficient d'une forte concentration industrielle Page 20

D - EVOLUTION DE LA PART DE LA MASSE SALARIALE Page 20

- 1 – La masse salariale a augmenté de façon relativement modeste en Vendée mais sa progression se situe toutefois à un niveau supérieur à celui constaté au plan national Page 20
- 2 – Les bases assises sur la masse salariale se concentrent dans les cantons disposant d'une grande unité urbaine et d'une forte concentration industrielle Page 21

E - EVOLUTION DE LA PART DES RECETTES DES PROFESSIONS LIBÉRALES ET ASSIMILÉES Page 21

- 1 – Les recettes des professions libérales ont progressé en Vendée au même rythme que sur le plan national Page 21
- 2 – Le volume des recettes imposables à la taxe professionnelle est réparti de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire vendéen Page 22

III - EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION Page 23

A - TAUX D'IMPOSITION DES COMMUNES ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES Page 23

- 1 – Le taux moyen d'imposition des communes et de leurs groupements reste relativement peu élevé en Vendée Page 23

- 2 - La pression fiscale augmente avec la taille de la commune Page 24

B - TAUX D'IMPOSITION DU DÉPARTEMENT ET DE LA RÉGION Page 25

- 1 - La pression fiscale exercée par le département se maintient à un niveau élevé malgré une hausse très modérée de son niveau de prélèvement Page 25
- 2 - La région accroît fortement son niveau de prélèvement Page 26

IV - EVOLUTION DES RECETTESPage 27

A - LES PRODUITS COLLECTÉS PAR L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES VENDÉENNES Page 27

- 1 - Les recettes de taxe professionnelle de la Vendée se situent en dessous des moyennes régionale et nationale Page 27
- 2 - Le montant des recettes de taxe professionnelle progresse plus rapidement en Vendée que dans les Pays de la Loire et la France Page 28

B - LES PRODUITS COLLECTÉS PAR LES COMMUNES ET LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES Page 28

- 1 - Les recettes de taxe professionnelle des communes et des structures intercommunales vendéennes progressent plus rapidement que la moyenne nationale Page 28
- 2 - Les communes urbaines détiennent l'essentiel des recettes communales de taxe professionnelle, mais la part des communes rurales est en légère augmentation Page 29
- 3 - L'observation de la répartition géographique des recettes communales laisse apparaître de fortes disparités cantonales Page 29

C - LES PRODUITS COLLECTÉS PAR LE DÉPARTEMENT ET LA RÉGIONPage 30

- 1 - Les recettes de taxe professionnelle du département progressent au même rythme que les bases d'imposition Page 30
- 2 - Les recettes de taxe professionnelle de la Région ont très fortement augmenté en raison de la progression importante de son taux de prélèvement Page 30

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA TAXE PROFESSIONNELLE Page 32

SYNTHESE

1 - UNE FORTE AUGMENTATION DU MONTANT DES BASES, REFLET DE LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE DE LA VENDÉE

Pour l'année 1999, la Vendée enregistre une base brute totale d'imposition de taxe professionnelle d'un montant de 5 946 millions de francs, ce qui la classe au 51^{ème} rang national et au 4^{ème} rang régional.

Rapportée au nombre d'habitants, la base brute d'imposition départementale représente une somme de 11 019 francs. Son montant est inférieur aux moyennes régionale et nationale qui se montent respectivement à 11 996 et 14 261 francs. Au regard de ce critère, la Vendée occupe une modeste 63^{ème} place dans le classement des départements français.

Evolution des bases brutes totales de taxe professionnelle des départements des Pays de la Loire entre 1984 et 1999

En milliers de francs	1984	1999	Evol. 84/99 en VA	Evol. 84/99 en %
Loire-atlant.	6 157 143	14 218 329	8 061 186	130,92
Maine & Lo.	3 163 659	7 597 274	4 433 615	140,14
Mayenne	1 284 144	3 799 493	2 515 349	195,88
Sarthe	2 817 618	7 071 497	4 253 879	150,97
Vendée	2 101 582	5 946 658	3 845 076	182,96
Région	15 524 145	38 633 251	23 109 106	148,86
France	359 418 588	834 181 927	474 763 339	132,09

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Si la Vendée obtient des résultats relativement moyens pour l'importance de sa

base globale d'imposition, elle enregistre, en revanche, de très bonnes performances pour ce qui est de son taux de croissance. L'assiette d'imposition départementale a, en effet, progressé de 183 % entre 1984 et 1999, ce qui est largement supérieur à l'accroissement constaté aux niveaux régional (+149 %) et national (+132 %).

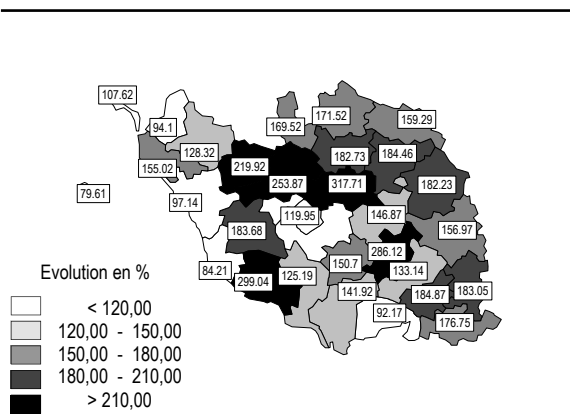
La forte croissance de la base imposable totale a été accompagnée d'une progression tout aussi importante de la base imposable par habitant. Celle-ci a augmenté de 153 % entre 1984 et 1999. La Vendée est désormais le 63^{ème} département français de par l'importance de sa base d'imposition par habitant alors qu'elle ne se trouvait qu'en 74^{ème} position en 1984.

2 - DE FORTES DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES SUBSISTENT EN DÉPIT D'UNE HAUSSE GÉNÉRALISÉE DES BASES D'IMPOSITION

Les bases de la taxe professionnelle se trouvent très inégalement réparties sur le territoire vendéen : elles sont concentrées dans les grandes unités urbaines et les communes bénéficiant d'une forte concentration industrielle. Huit des trente cantons de la Vendée regroupent ainsi 58 % du total de la base d'imposition départementale.

Les disparités enregistrées entre les cantons les mieux et les moins bien dotés sont aussi relativement importantes pour ce qui est des bases par habitant. L'écart atteint un rapport de 1 à 4,3 entre le canton de Montaigu qui possède la base d'imposition par habitant la plus élevée

Evolution des bases brutes de taxe professionnelle par habitant entre 1984 et 1999



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

(17 136 francs) et le canton de l'Hermenault qui détient la base la plus faible (3 951 francs).

En dépit du maintien de ces disparités importantes, il convient de noter que l'ensemble des cantons ont bénéficié des fruits de la croissance puisque tous ont enregistré des hausses significatives de leurs bases d'imposition.

3 - UNE CROISSANCE DE LA BASE D'IMPOSITION IMPUTABLE EN GRANDE PARTIE À LA HAUSSE DE LA VALEUR LOCATIVE DU MATÉRIEL ET DE L'OUTILLAGE

Les bases relatives au matériel et à l'outillage ont bénéficié de l'augmentation la plus élevée (+344 %). Celle-ci est très largement supérieure à celle enregistrée pour les salaires et les indemnités (+61 %).

La progression des valeurs locatives du matériel et de l'outillage de la Vendée a été plus forte que celle observée aux échelons régional (+258 %) et national (+234 %), ce qui est révélateur du niveau des investissements

Evolution de la répartition des diverses composantes de la base brute d'imposition de la taxe professionnelle en Vendée entre 1984 et 1999

En francs	1984	1999	84/99 en VA	84/99 en %
Terrains / const.	301 610 511	771 787 943	470 177 432	155,9
Matériel / outil.	771 835 515	3 424 168 101	2 652 332 586	343,6
Salaires / indem.	952 030 839	1 534 450 902	582 420 063	61,2
Recettes prof. Lib.	76 160 940	216 251 630	140 090 690	183,9
Bases brutes totales	2 101 581 680	5 946 658 976	3 845 077 296	183,0

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

réalisés par les chefs d'entreprises vendéens au cours des quinze dernières années.

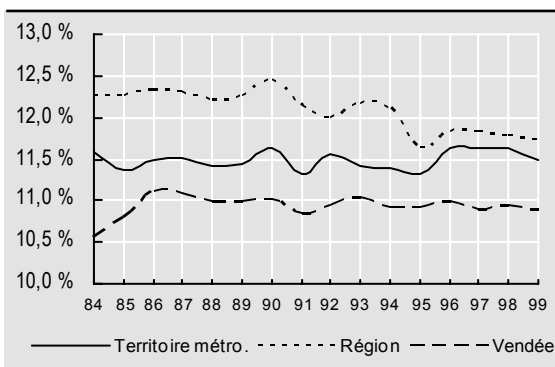
Les salaires et indemnités qui représentaient 45,4 % du montant des bases brutes de la taxe professionnelle en 1984 n'en totalisent plus que 25,8 % en 1999. A contrario, les bases de la valeur locative du matériel et de l'outillage sont passées de 36,7 % à 57,6 %.

Cette évolution est significative du changement même de la structure économique vendéenne, où la part du capital s'accroît au détriment de celle du travail.

4 - DES TAUX MOYENS D'IMPOSITION MODESTES MALGRÉ UNE LÉGÈRE AUGMENTATION

Les communes du département n'ont augmenté que de manière très limitée leur niveau de prélèvement de taxe professionnelle depuis le milieu des années 80 (+0.31 point). Cette évolution modérée permet à la Vendée de se maintenir, avec un taux moyen d'imposition de 10,87 %, en dessous des moyennes régionale (11,71 %) et nationale (11,49 %). La hausse de la pression fiscale n'a cependant pas été homogène dans la mesure où elle s'est montrée plus importante dans les grandes villes

Evolution du taux moyen d'imposition de taxe professionnelle des communes de 1984 à 1999



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

que dans les petites communes rurales.

Avec un taux moyen d'imposition de 1,39 %, la pression fiscale exercée par les groupements intercommunaux reste pour sa part à un niveau relativement faible. Elle est nettement inférieure aux moyennes régionale et nationale qui sont respectivement de 3,13 % et de 5,11 %.

Le département de la Vendée a également fait preuve d'une grande modération fiscale au cours de la période. Son taux de prélèvement reste très légèrement supérieur à la moyenne nationale (6,83 % contre 6,85 %), mais le différentiel avec cette dernière s'est considérablement réduit en passant de 0,76 point en 1984 à 0,02 point en 1999. Il en résulte une amélioration significative de la position de la Vendée au plan national dans la mesure où elle est passée du 54^{ème} au 44^{ème} rang dans le classement des départements français.

Le niveau de prélèvement de la Région s'est quant à lui sensiblement accru pour s'établir à 2,26 % en 1999 contre 0,52 % en 1984. Il est désormais supérieur à la moyenne nationale (1,89 %).

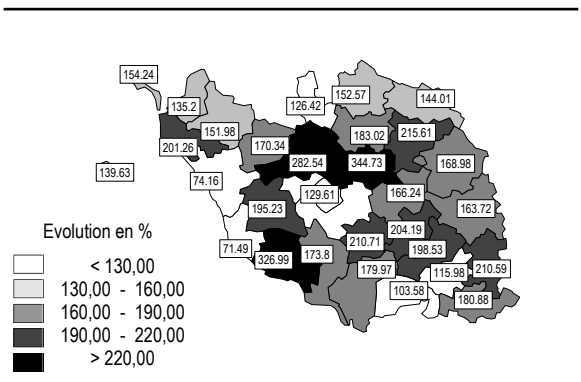
5 - DES RECETTES DE TAXE PROFESSIONNELLE EN FORTE

PROGRESSION

Avec 1 185 millions de francs de recettes de taxe professionnelle en 1999, la Vendée se place au 51^{ème} rang national et au 4^{ème} rang régional, ce qui est conforme à la position qu'elle occupe pour l'importance de ses bases globales d'imposition (51^{ème} rang national et 4^{ème} rang régional).

Le produit total de la taxe professionnelle a plus que triplé au cours des quinze dernières années. La Vendée occupe au regard de ce critère le 1^{er} rang régional et le 9^{ème} rang national. Cette évolution positive résulte de la

Evolution des recettes communales de taxe professionnelle par habitant entre 1984 et 1998



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

croissance des bases imposables et non d'une hausse de la pression fiscale.

Les communes urbaines bénéficient des 3/4 des recettes communales de taxe professionnelle. Néanmoins, le produit de la taxe professionnelle a connu une augmentation plus forte dans les communes rurales (+197 %) que dans les communes urbaines (+166 %) entre 1984 et 1999. Ainsi, la part des communes rurales dans le total des recettes communales est passée de 24,1 % à 26,1 % au cours de la période. Cette évolution est conforme à celle constatée pour le montant des bases d'imposition qui ont progressé de +198 % dans

LA TAXE PROFESSIONNELLE :
UN INDICATEUR PRIVILÉGIÉ POUR L'ANALYSE
DU TISSU ECONOMIQUE LOCAL

Instaurée en 1976 en relais de la patente, la taxe professionnelle est un impôt direct local perçu par les communes, certains de leurs groupements, les départements et les régions. Elle est due en principe, par toutes les personnes physiques ou morales qui exercent en France et à titre habituel une activité professionnelle non salariée. Certaines catégories de contribuables en sont toutefois exonérées de façon permanente. Il s'agit des établissements et collectivités publics, des exploitants agricoles, des marins-pêcheurs, des artisans travaillant seuls ou avec les membres de leur famille, du secteur coopératif, des mutuelles et de la presse écrite.

La taxe professionnelle est la seule, des quatre taxes directes locales, à devoir être établie "suivant la capacité contributive des redevables", et ce, en application de l'article 1448 du code général des impôts. Cette capacité contributive est appréciée "d'après des critères économiques en fonction de l'importance des activités exercées sur le territoire de la collectivité bénéficiaire". L'assiette de la taxe professionnelle repose donc en très grande partie sur des grandeurs économiques réelles telles que la valeur locative des équipements et biens immatériels ou la masse salariale. Cette spécificité lui

*confère un caractère particulièrement évolutif dans la mesure où **c'est l'impôt local qui suit le mieux l'évolution de l'activité économique.***

*L'assise et le champ d'application de la taxe professionnelle en font donc un **indicateur judicieux et précis pour observer, mesurer et analyser la situation et l'évolution économique d'une zone géographique définie.** L'étude de son évolution sur le territoire vendéen devrait donc nous permettre d'affiner nos connaissances sur le tissu économique départemental et sur les mutations que celui-ci a pu subir durant les quinze dernières années.*

*En outre, la **taxe professionnelle est sans conteste l'impôt qui crée la richesse fiscale dans une collectivité locale.** Les collectivités ayant un potentiel fiscal élevé sont, dans la grande majorité des cas, celles qui ont des bases et donc des recettes de taxe professionnelle relativement importantes. L'analyse des produit fiscaux issus de la taxe professionnelle devrait par conséquent nous donner un éclairage particulièrement intéressant sur **les capacités financières** des collectivités locales vendéennes ainsi que sur **les inégalités de dotations fiscales qui existent à l'intérieur du département.***

I - EVOLUTION DE LA BASE D'IMPOSITION GLOBALE

La taxe professionnelle est due en principe, chaque année, par les personnes physiques ou morales qui exercent à titre habituel une activité professionnelle non salariée. Pour qu'une activité soit passible de la taxe professionnelle, il faut donc :

- qu'elle présente un caractère habituel, ce qui implique que les opérations soient effectuées de manière répétitive ;
- qu'elle soit exercée à titre professionnel, ce qui exclut les activités sans but lucratif et les personnes qui se bornent à gérer leur patrimoine privé (propriétaire qui donne en location des locaux non meublés par ex.).

Sur la base de ces critères, le champ d'application de la taxe professionnelle est assez large puisqu'il concerne près de 2,1 millions d'assujettis. Sont principalement concernées par cet impôt des entreprises productrices de biens et de services mais aussi des personnes physiques exerçant une activité professionnelle de quelque nature que ce soit, commerciale, artisanale, libérale, etc.

Néanmoins, la loi prévoit un certain nombre d'exonérations. Certaines sont permanentes, d'autres temporaires.

A - LA SITUATION DE LA VENDÉE AU PLAN NATIONAL

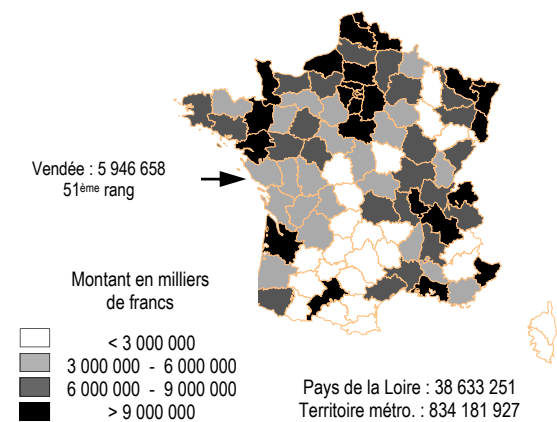
La base d'imposition de taxe professionnelle de la Vendée se situe assez nettement en dessous de la moyenne nationale, néanmoins celle-ci s'accroît à un rythme bien plus élevé que celui constaté dans la presque quasi-totalité des autres départements français.

1 - La base d'imposition de taxe professionnelle de la Vendée reste très inférieure à la moyenne nationale

Pour l'année 1999, la Vendée enregistre une base imposable totale de taxe professionnelle d'un montant de 5 946 658 576 francs, ce qui la classe au 51^{ème} rang des

départements français. Elle totalise ainsi 0,71 % de la base d'imposition nationale.

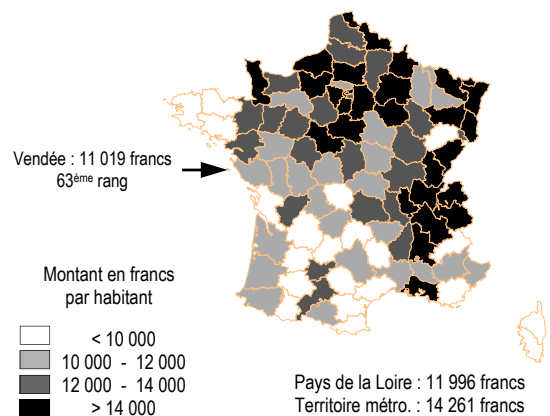
Bases brutes totales de taxe professionnelle en 1999



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

La valeur de la base brute départementale par habitant s'élève pour sa part à un montant de 11 019 francs. Celle-ci est inférieure de plus de 15 % à la moyenne nationale qui se monte à 14 261 francs. Au regard de ce critère, la Vendée occupe une place bien modeste puisqu'elle ne se classe qu'au 63^{ème} rang national.

Bases en francs par habitant de taxe professionnelle en 1999



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

D'après les résultats précédents, on peut estimer que la Vendée possède des bases de prélèvements relativement moyennes par rapport au dynamisme de son économie. En effet, le département se situe en dessous

du niveau de base d'imposition que l'on pourrait supposer être le sien, notamment si l'on se réfère à l'importance de sa population totale (44^{ème} rang national au recensement de 1999) et de son nombre d'actifs (44^{ème} rang national au recensement de 1999).

2 - La relative faiblesse des bases d'imposition s'explique en partie par les spécificités de l'économie vendéenne

Le faible niveau des bases d'imposition de la Vendée ne reflète pas la vitalité du tissu économique départemental. Cela semble pouvoir s'expliquer par certaines des spécificités de l'économie vendéenne. Celle-ci présente, en effet, plusieurs caractéristiques susceptibles d'être à l'origine des résultats médiocres du département en matière de taxe professionnelle.

Premièrement, la Vendée possède un secteur primaire fortement représenté. Or l'ensemble du secteur agricole et maritime n'est pas soumis à la taxe professionnelle. De ce fait, une partie importante de l'économie vendéenne n'est pas comptabilisée dans les bases de la taxe professionnelle.

D'autre part, l'emploi tertiaire est sous représenté dans le département et ce en raison de la forte ruralité du territoire. Il en résulte un impact négatif sur le volume des bases de la taxe professionnelle.

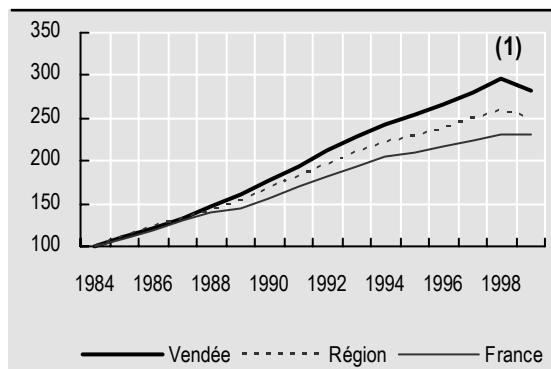
Enfin, le secteur industriel vendéen est dominé par l'industrie de consommation qui génère des bases d'imposition relativement peu importantes en raison de la faiblesse de son parc de machines outils et du niveau de rémunération modeste de sa main d'œuvre.

3 - En dépit de son classement modeste, la Vendée a connu une progression importante de ses bases d'imposition au cours des 15 dernières années

Malgré la faiblesse de ses bases d'imposition, la Vendée enregistre des performances très largement supérieures à celles recensées sur le reste du territoire national pour ce qui est du taux de croissance de son assiette globale d'imposition. Celle-ci a, en effet, plus que triplé en l'espace d'une quinzaine d'années pour passer de 2 101 millions de francs en 1984 à 5 946 millions de francs en 1999. Avec une progression de 182 %, la

Vendée se situe ainsi bien au dessus du taux d'accroissement moyen national qui est de 132 %. Cette forte augmentation s'illustre par le fait qu'on ne dénombre que 7 départements ayant enregistré une évolution supérieure à celle de la Vendée (Ille et Vilaine, Manche, Mayenne, Seine et Marne, Tam et Garonne, Vienne et

Evolution en indices des bases brutes totales de taxe professionnelle (base 100 en 1984)

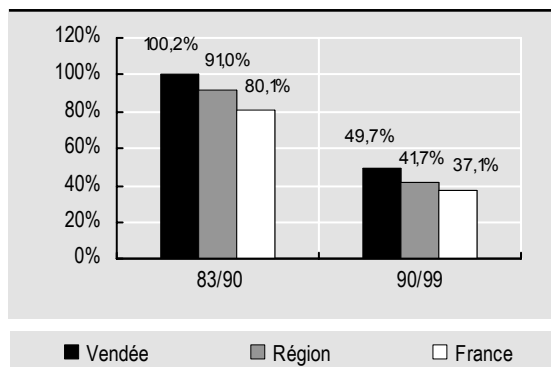


(1) La réduction généralisée des bases d'imposition constatée pour l'année 1999 est imputable aux modifications législatives introduites par la loi de finances pour 1999 qui prévoit la suppression progressive, d'ici à 2003, de la part de la masse salariale dans l'assiette d'imposition de la taxe professionnelle.

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux Haute Corse).

La forte croissance de la base imposable totale a été accompagnée d'une progression tout aussi importante de la base imposable par habitant. Celle-ci a augmenté de 153 % entre 1984 et 1999. Cette bonne performance place la Vendée au 11^{ème} rang national pour ce qui est de l'accroissement des bases par habitant. Elle est désormais le 63^{ème} département français de par l'importance de sa base d'imposition par habitant alors

Evolution des bases brutes par habitant de taxe professionnelle



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

qu'elle ne se trouvait qu'en 74^{ème} position en 1984.

Cette forte augmentation des bases de la taxe professionnelle enregistrée par le département s'explique par le dynamisme de l'économie vendéenne qui s'est développée à un rythme très soutenu au cours des deux dernières décennies. La poursuite de cette réussite économique basée sur l'essor d'un tissu de PME performantes devrait permettre à la Vendée de posséder une base d'imposition relativement proche de la moyenne nationale dans les années à venir

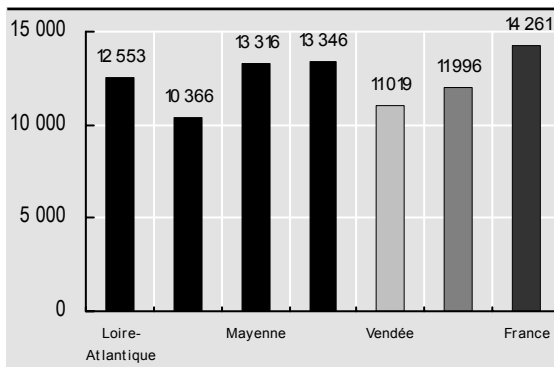
B - LA SITUATION DE LA VENDÉE AU PLAN RÉGIONAL

Sur le plan régional, la Vendée se situe toujours en retrait par rapport aux autres départements, mais sa position tend à s'améliorer grâce à une progression de ses bases largement supérieure à celle enregistrée dans le reste des Pays de la Loire.

1 - La base d'imposition de la Vendée se rapproche très sensiblement de la moyenne régionale

Avec une base brute d'imposition de 11 019 francs par habitant, la Vendée se situe toujours en dessous de la moyenne régionale qui s'élève à 11 996 francs. Cependant, elle tend à s'en rapprocher puisque le différentiel entre les deux ne cesse de se réduire : la base d'imposition par habitant de la Vendée qui était inférieure de 17,8 % à la base moyenne régionale en 1984 ne l'est

Bases brutes par habitant de taxe professionnelle des départements des Pays de la Loire en 1999



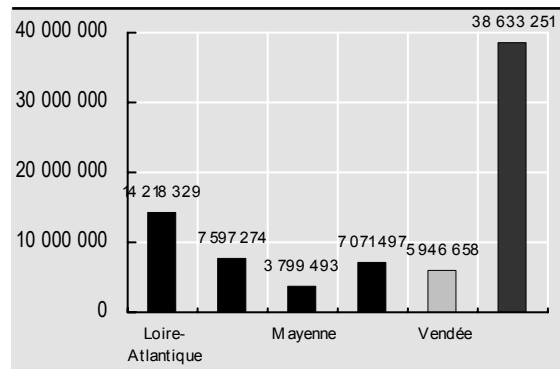
Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

désormais plus que de 8,8 % en 1999.

Cette progression permet à la Vendée d'améliorer

légèrement son classement puisqu'elle abandonne sa place de «lanterne rouge» de la région au détriment du département du Maine et Loire qui possède désormais la base d'imposition par habitant la plus faible des Pays de

Bases brutes totales de taxe professionnelle des départements des Pays de la Loire en 1999 (en milliers de francs)

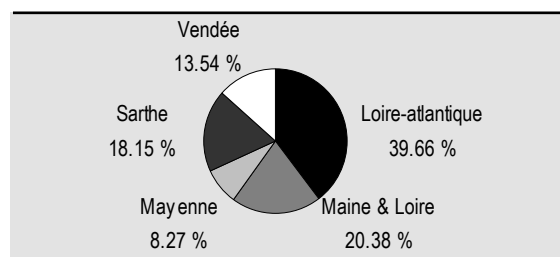


Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

la Loire.

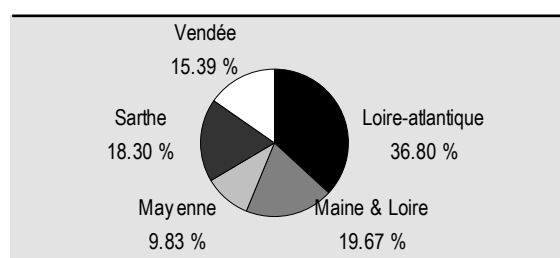
La Vendée enregistre par ailleurs une progression de ses résultats en valeur globale, bien qu'elle se classe toujours au 4^{ème} rang régional pour l'importance de sa base d'imposition totale. Elle représente désormais 15,39 % du total de la base d'imposition régionale alors qu'elle

Répartition départementale des bases brutes de taxe professionnelle dans la région des Pays de la Loire en 1984



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Répartition départementale des bases brutes de taxe professionnelle dans la région des Pays de la Loire en 1999



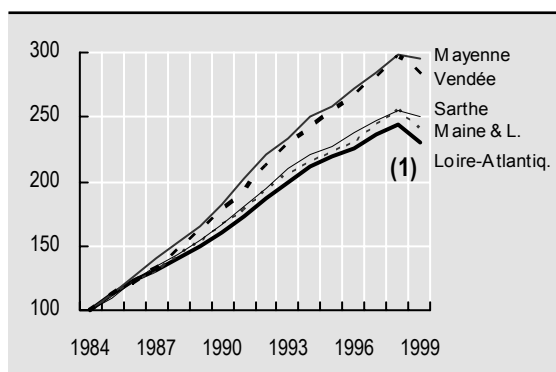
Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

n'en comptabilisait que 13,54 % en 1984.

2 - La progression des bases d'imposition de la Vendée est largement supérieure à la moyenne régionale

La Vendée connaît une progression de ses bases d'imposition de taxe professionnelle largement supérieure à celle enregistrée au niveau régional depuis maintenant plus d'une décennie. Cette bonne performance s'explique en grande partie par le dynamisme de l'économie vendéenne qui se développe à un rythme relativement élevé par rapport aux autres départements des Pays de la

Evolution en indices des bases brutes totales de taxe professionnelle des départements des Pays de la Loire (base 100 en 1984)



(1) La réduction généralisée des bases d'imposition constatée pour l'année 1999 est imputable aux modifications législatives introduites par la loi de finances pour 1999 qui prévoit la suppression progressive, d'ici à 2003, de la part de la masse salariale dans l'assiette d'imposition de la taxe professionnelle.

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Loire.

En valeur absolue, la Vendée a presque triplé sa base imposable au cours des quinze dernières années. Elle occupe ainsi le 2^{ème} rang régional pour la progression de

Evolution des bases brutes totales de taxe professionnelle des départements des Pays de la Loire entre 1984 et 1999

En milliers de francs	1984	1999	Evol. 84/99 en VA	Evol. 84/99 en %
Loire-atlant.	6 157 143	14 218 329	8 061 186	130,92
Maine & Lo.	3 163 659	7 597 274	4 433 615	140,14
Mayenne	1 284 144	3 799 493	2 515 349	195,88
Sarthe	2 817 618	7 071 497	4 253 879	150,97
Vendée	2 101 582	5 946 658	3 845 076	182,96
Région	15 524 145	38 633 251	23 109 106	148,86
France	359 418 588	834 181 927	474 763 339	132,09

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

son assiette globale d'imposition, juste derrière le département de la Mayenne.

La progression est tout aussi importante pour ce qui est des bases par habitant qui ont elles aussi augmentées de manière plus rapide en Vendée que dans les autres départements de la région, toujours exception faite de la

Evolution des bases brutes par habitant de taxe professionnelle des départements des Pays de la Loire entre 1984 et 1999

En francs par habitant	1984	1999	Evol. 84/99 en VA	Evol. 84/99 en %
Loire-atlant.	6 185	12 553	6 368	102,96
Maine & Lo.	4 685	10 366	5 681	121,26
Mayenne	4 725	13 316	8 591	181,82
Sarthe	5 582	13 346	7 764	139,09
Vendée	4 351	11 019	6 668	153,25
Région	5 298	11 996	6 698	126,43
France	6 615	14 261	7 646	115,59

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Mayenne.

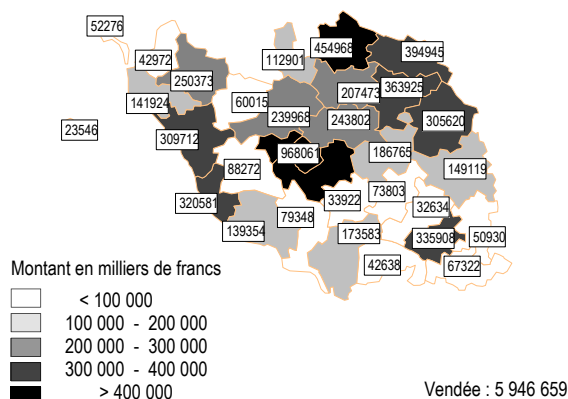
C - LA RÉPARTITION DES BASES SUR LE TERRITOIRE VENDÉEN

Les bases de la taxe professionnelle se trouvent très inégalement réparties sur le territoire vendéen : elles sont concentrées dans les grandes unités urbaines et les communes bénéficiant d'une forte concentration industrielle.

1 - Les bases d'imposition sont les plus importantes dans le Bocage et le Pays Yonnais

L'examen de la répartition des bases brutes totales fait apparaître que ce sont les cantons possédant le plus fort taux d'urbanisation qui disposent des assiettes d'imposition les plus conséquentes (cf annexe p.1). Huit des trente cantons de la Vendée regroupent ainsi 58 % du total de la base d'imposition départementale. Les cantons qui détiennent les bases les plus importantes sont ceux du nord-est de la Vendée, de Saint Gilles Croix de vie, des Sables d'Olonne, de Fontenay le Comte et de la Roche sur Yon. Ce dernier possède d'ailleurs une base d'imposition totale largement supérieure à celle de chacun des autres cantons. Elle est en effet d'un montant 41 fois

Répartition cantonale des bases brutes totales de taxe professionnelle dans le département de la Vendée en 1999

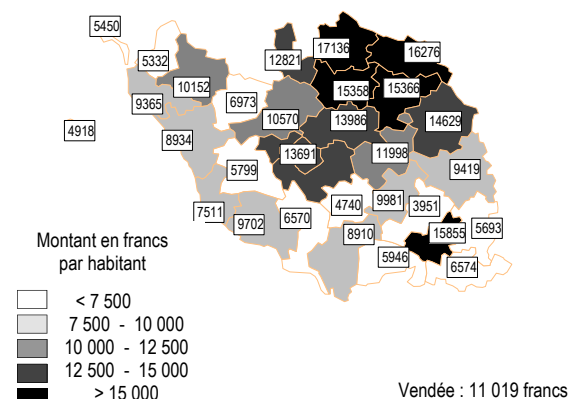


Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

supérieur à celle de l'île d'Yeu qui est le canton le moins bien doté du département.

En revanche, si l'on se réfère aux bases brutes par habitant, on constate que se sont les cantons du Bocage, du Pays Yonnais et de Fontenay le Comte qui sont les mieux pourvus (cf annexe p.2). Il s'agit des cantons sur lesquels on trouve les plus fortes concentrations industrielles et qui sont économiquement les plus dynamiques. A contrario, les cantons du Littoral et surtout du Sud-Vendée, qui sont économiquement les plus

Répartition cantonale des bases brutes par habitant de taxe professionnelle dans le département de la Vendée en 1999



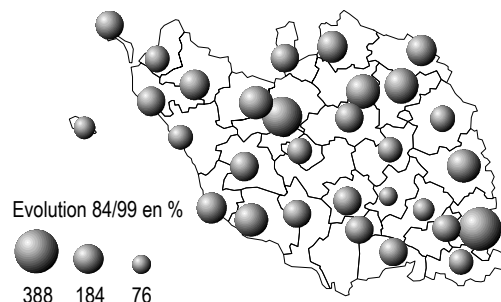
Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

fragiles, possèdent les bases par habitant les plus faibles.

Les disparités enregistrées entre les cantons les mieux et les moins bien dotés sont relativement

importantes. L'écart atteint un rapport de 1 à 4,3 entre le canton de Montaigu qui possède la base d'imposition par habitant la plus élevée (17 136 francs) et le canton de l'Hermenault qui détient la base la plus faible (3 951

Evolution par canton des montants des bases brutes totales de la taxe professionnelle entre 1984 et 1999



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

francs).

Les cantons qui ont bénéficié de la plus forte progression de leur base brute totale au cours des quinze dernières années sont ceux qui disposent d'assiettes d'imposition relativement moyennes, exceptions faites de Montaigu et des Herbiers. Les cantons qui disposaient d'un potentiel économique et fiscal réduit ont connu pour leur part une augmentation très limitée du montant de leurs bases d'imposition (cf annexe p.1).

2 - Les communes urbaines détiennent l'essentiel des bases d'imposition mais la part des communes rurales est en légère augmentation

Si l'on regarde la répartition des bases par strate, on se rend compte que ce sont les communes urbaines qui disposent de l'essentiel des bases d'imposition. Elles

Part des communes rurales et urbaines dans la répartition des bases brutes totales de taxe professionnelle

En francs	1984	1999	Evol. 84/99 en VA	Evol. 84/99 en %
Rurales	736 565 480	2 205 679 127	1 469 113 647	199,45
Urbaines	1 365 016 200	3 740 979 449	2 375 963 249	174,06
Vendée	2 101 581 680	5 946 658 576	3 845 076 896	182,96

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Part des communes rurales et urbaines dans la base brute totale de taxe professionnelle et dans la population départementale

En %	Part de la base brute totale en 84	Part de la base brute totale en 99	Part de la population en 84	Part de la population en 99
Rurales	35,05	37,09	51,28	50,82
Urbaines	64,95	62,91	48,72	49,18

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

détiennent 63 % de la base départementale, alors que les communes rurales n'en possèdent que 37 %.

Cette prépondérance des communes urbaines se retrouve au niveau des bases par habitant. Ces dernières disposent, en effet, d'une base d'imposition moyenne par

Part des communes rurales et urbaines dans la répartition des bases brutes par habitant de taxe professionnelle

En francs par habitant	1984	1999	Evol. 84/99 en VA
Rurales	2 993	8 042	5 049
Urbaines	5 773	14 096	8 323
Vendée	4 351	11 019	6 668

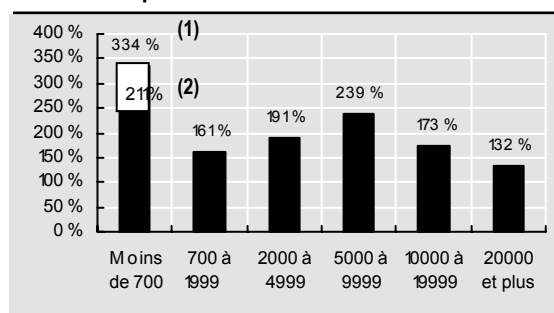
Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

habitant (14 096 francs) qui est presque deux fois supérieure à celle des communes rurales (8 042 francs).

En dépit de leur faible poids, les communes rurales ont bénéficié d'une progression plus importante de leurs bases d'imposition (+199,45 %) que les communes urbaines (+174,06 %) au cours des quinze dernières années. Leur part est ainsi passée de 35 à 37 % dans le total de la base d'imposition départementale entre 1984 et 1999. Les communes rurales ont donc fait preuve d'un dynamisme certain pour survivre dans un contexte économique qui leur est défavorable, notamment au vu de la réduction de leur poids dans le total de la population départementale (50,8 % en 1999 contre 51,3 % en 1984).

La progression la plus notable est à mettre à l'actif des communes de moins de 700 habitants qui ont enregistré une croissance de 331 % de leur base brute totale, ce qui est largement supérieur à la moyenne départementale qui est de 182 %. La poussée enregistrée par les communes rurales est d'ailleurs à mettre principalement à l'actif des

Evolution des bases brutes de la taxe professionnelle par strate entre 1984 et 1999



(1) Accroissement total.

(2) Accroissement hors communes bénéficiant de la présence d'une grande entreprise sur leur territoire.

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

communes de moins de 700 habitants dans la mesure où les résultats obtenus par les communes de 700 à 2 000 habitants sont nettement plus modestes.

Les bonnes performances des communes de moins de 700 habitants sont toutefois à relativiser dans la mesure où la progression de leur base brute d'imposition n'est pas le fait d'une croissance homogène dans l'ensemble des 88 communes qui appartiennent à cette strate. Une large part de cette progression est imputable aux bons résultats enregistrés par seulement sept communes qui, du fait de la présence d'une entreprise très importante sur leur territoire, possèdent une assiette imposable très largement supérieure à la moyenne. Si l'on ne tient pas compte des résultats de ces dernières, on

Répartition par strate des bases brutes totales de taxe professionnelle

En francs	1984	1999	Evol. 84/99 en VA	Evol. 84/99 en %
Moins de 700	64 912 670	281 775 320	216 862 650	334,08
de 700 à 1 999	393 194 860	1 027 578 245	634 383 385	161,34
de 2 000 à 4 999	551 307 850	1 605 302 772	1 053 994 922	191,18
de 5 000 à 9 999	306 632 500	1 039 782 141	733 149 641	239,10
de 10 000 à 19 999	416 904 580	1 136 838 111	719 933 531	172,69
Plus de 20 000	368 629 220	855 381 987	486 752 767	132,04
Vendée	2 101 581 680	5 946 658 576	3 845 076 896	182,96

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

constate que la base d'imposition des communes de

moins de 700 habitants a connu une augmentation nettement moindre qui n'est plus que de 211 %.

II - ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA BASE D'IMPOSITION

La base d'imposition de la taxe professionnelle est constituée par le total de deux éléments :

- la valeur locative des immobilisations corporelles utilisées par le redevable pour les besoins de sa profession ;
- une fraction du montant des salaires pour la généralité des redevables ou bien, pour certaines activités (professions libérales), un pourcentage des recettes.

La base d'imposition ainsi déterminée peut faire l'objet de réductions prévues par la loi. Elle est évaluée en fonction des éléments existant dans l'entreprise lors de l'avant-dernière année précédant celle de l'imposition.

La valeur locative des immobilisations corporelles se compose de deux parties :

- la valeur locative des locaux et terrains utilisés par l'entreprise, c'est-à-dire des biens soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la valeur locative des autres équipements (matériel, outillage, mobilier de bureau, etc). Toutefois, pour certains petits redevables, cette deuxième partie n'est pas prise en compte.

Quant au second élément de la base de la taxe professionnelle, il est, selon le cas, constitué par une fraction des salaires ou des recettes. Pour la généralité des redevables, il est égal à 18 % des sommes versées à titre de salaires et de rémunération au cours de la période de référence. Pour certains redevables (membres de professions libérales, agents d'affaires et intermédiaires de commerce employant moins de cinq salariés), il est constitué par le dixième du montant des recettes réalisées pendant la période de référence.

La loi de finances pour 1999 a procédé à une importante réforme de la taxe professionnelle, en

supprimant progressivement, à échéance 2003, la part salariale dans les bases d'imposition, afin de favoriser la création d'emplois. Nous sommes donc dans une phase transitoire, même si, dès 1999, une partie des entreprises a été totalement exonérée de taxation sur les salaires.

A - COMPOSITION STRUCTURELLE DES BASES D'IMPOSITION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE EN VENDÉE

Les salaires et la valeur locative des équipements et biens mobiliers composent toujours l'essentiel de la base d'imposition de la taxe professionnelle en Vendée. Cependant, la composition de l'assiette s'est modifiée depuis dix ans au détriment de la masse salariale et au profit du matériel et de l'outillage.

1 - Les composantes des bases de taxe professionnelle de la Vendée sont relativement similaires à celles de la France et de la Région

La valeur locative des équipements et biens mobiliers constitue la composante la plus importante de l'assiette de la taxe professionnelle en Vendée. Sa part représente 57,6 % du total de la base imposable départementale loin devant celles des salaires (25,8 %), de la valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière (13,0 %) et des

Répartition des diverses composantes de la base brute d'imposition de la taxe professionnelle en 1999

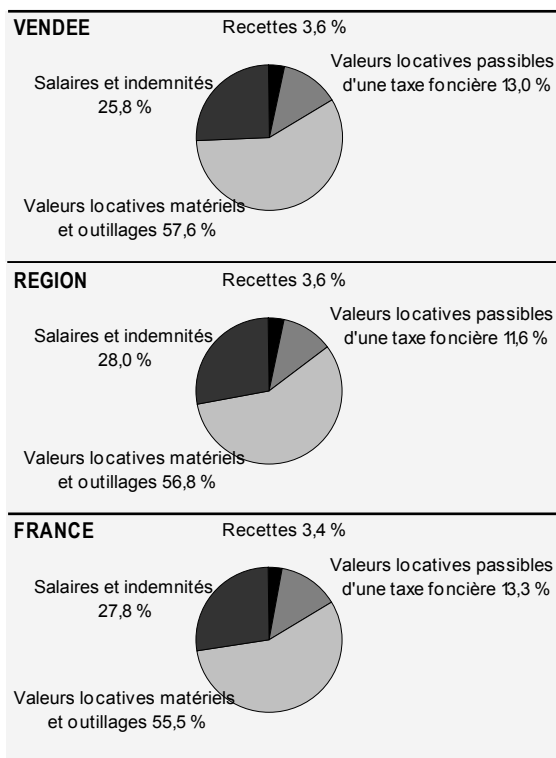
En milliers de francs	Vendée	Région	France
Terrains et construc.	771 787	4 463 836	110 994 049
Matériel et outillage.	3 424 168	21 959 110	462 861 327
Salaires et indemn.	1 534 451	10 833 613	231 725 927
Recettes prof. Libér.	216 252	1 376 685	28 600 490
Base brute totale	5 946 658	38 633 251	843 181 927

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

recettes des professions libérales et assimilées (3,6 %).

La composition des bases constatée dans le département est relativement proche de celle enregistrée en France et dans les Pays de la Loire. Le matériel et l'outillage représentent, en effet, la part la plus conséquente des bases d'imposition régionale (56,8 %) et

Part de chaque composante dans la base brute d'imposition de la taxe professionnelle en 1999



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

nationale (55,5 %).

2 - La part du matériel et de l'outillage s'est fortement accrue au détriment de la masse salariale dans la composition de la base brute d'imposition

La composition de la structure de la base d'imposition de la taxe professionnelle s'est profondément modifiée en l'espace d'une quinzaine d'années sous l'impulsion des transformations qui se sont opérées dans l'économie vendéenne. En passant de 45,3 % en 1983 à 25,5 % en 1999, la part de la masse salariale s'est fortement réduite

Evolution de la répartition des diverses composantes de la base brute d'imposition de la taxe professionnelle en Vendée entre 1984 et 1999

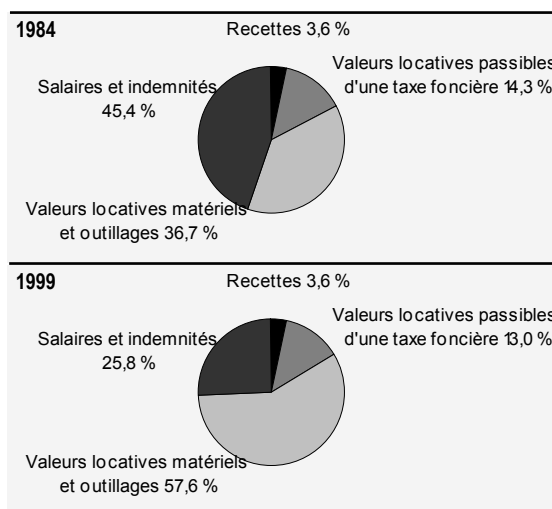
En francs	1984	1999	84/99 en VA	84/99 en %
Terrains / const.	301 610 511	771 787 943	470 177 432	155,9
Matériel / outil.	771 835 515	3 424 168 101	2 652 332 586	343,6
Salaires / indem.	952 030 839	1 534 450 902	582 420 063	61,2
Recettes prof. Lib.	76 160 940	216 251 630	140 090 690	183,9
Base brute totale	2 101 581 680	5 946 658 976	3 845 077 296	183,0

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

dans le total de la base d'imposition départementale. A l'inverse, celle du matériel et de l'outillage a considérablement augmenté en passant de 36,7 à 57,5 %.

Ce changement s'explique par la mutation de l'économie vendéenne qui a consenti d'importants efforts d'investissements pour moderniser son appareil productif au cours de la dernière décennie, mais aussi par la transformation du secteur industriel départemental qui s'oriente progressivement vers la fabrication de produits de plus haute technologie nécessitant d'importants investissements matériels et une main d'œuvre moins

Evolution de la part de chaque composante de la base brute d'imposition de la taxe professionnelle en Vendée entre 1984 et 1999



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

importante mais mieux qualifiée.

B - EVOLUTION DE LA PART DES VALEURS LOCATIVES DES BIENS PASSIBLES D'UNE TAXE FONCIÈRE

La part des terrains et constructions est restée relativement stable dans le total de l'assiette d'imposition départementale. Elle en représente 13,0 % en 1999 contre 14,3 % en 1984.

1 - La progression des valeurs locatives des immobilisations corporelles a été plus soutenue en Vendée que dans la plupart des autres départements français

Pour l'année 1999, les valeurs locatives des biens

passibles d'une taxe foncière atteignent un montant de 771 millions de francs dans le département de la Vendée. Celles-ci ont progressé de 155 % entre 1984 et 1999, ce qui est largement supérieur à l'accroissement constaté aux niveaux régional (+ 132 %) et national (+ 116 %) sur la même période. Cette augmentation permet à la Vendée

Evolution des valeurs locatives totales des terrains et constructions entre 1984 et 1999

En milliers de francs	1984	1999	Evol. 84/99 en VA	Evol. 84/99 en %
Loire-atlant.	813 234	1 713 591	900 357	110,71
Maine & Lo.	374 519	892 319	517 800	138,26
Mayenne	141 805	383 290	241 485	170,29
Sarthe	296 739	702 849	406 110	136,86
Vendée	301 611	771 787	470 176	155,89
Région	1 927 907	4 463 836	2 535 929	131,54
France	51 412 117	110 994 049	59 581 932	115,89

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

de passer de la 51^{ème} à la 49^{ème} place au classement national.

Le montant des valeurs par habitant s'élève pour sa part à 1 430 francs. Il est désormais supérieur à la moyenne régionale qui est de 1 386 francs, mais reste toujours assez largement inférieur à la moyenne nationale qui se monte à 1 898 francs. Le retard de la Vendée tend cependant à se réduire dans la mesure où celle-ci est passée de la 72^{ème} à la 62^{ème} place au classement des départements français entre 1984 et 1999, et ceci grâce à un accroissement de ses bases (+129 %) plus important

Evolution des valeurs locatives par habitant des terrains et constructions entre 1984 et 1999

En francs par habitant	1984	1999	Evol. 84/99 en VA	Evol. 84/99 en %
Loire-atlant.	817	1 513	696	85,19
Maine & Lo.	555	1 217	662	119,28
Mayenne	522	1 343	821	157,28
Sarthe	588	1 327	739	125,68
Vendée	624	1 430	806	129,17
Région	658	1 386	728	110,64
France	946	1 898	952	100,63

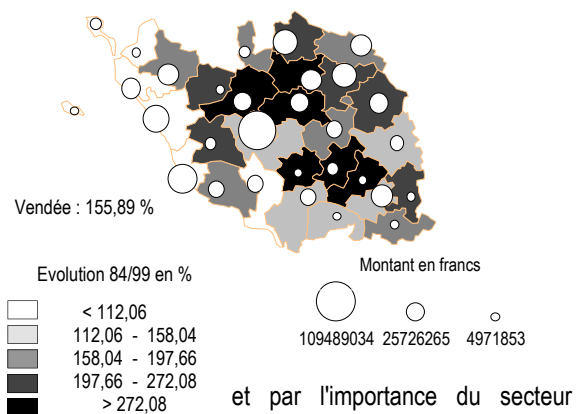
Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

que celui enregistré au niveau national (+101 %).

2 - Les valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière sont les plus importantes sur le littoral et dans le nord-est du département

L'examen de la répartition sur le territoire vendéen des valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière montre la prépondérance des cantons du Littoral (Saint Jean de Monts, Saint Gilles Croix de vie, Les Sables d'Olonne) et du Nord-Est (Montaigu, Mortagne sur Sèvre, Saint Fulgent, Les Herbiers, Pouzauges), et ceci que l'on se réfère aux valeurs globales ou par habitant (cf annexe p.3 et p.4). Ce résultat s'explique par la forte activité commerciale liée au tourisme pour les cantons du Littoral

Répartition cantonale des valeurs locatives totales des biens passibles d'une taxe foncière en 1999



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

industriel pour les cantons du Nord-Est du département.

C - EVOLUTION DE LA PART DES VALEURS LOCATIVES DU MATERIEL ET DE L'OUTILLAGE

La valeur locative des équipements et des biens immobiliers s'est considérablement accrue au cours des dix dernières années en Vendée. Elle représente désormais la part la plus importante de la base imposable totale du département dont elle totalise plus de 57 %.

1 - La valeur locative des équipements et des biens immobiliers de la Vendée a connu un accroissement très largement supérieur à la

moyenne nationale

La valeur locative du matériel et de l'outillage s'élève à un montant de 3 424 millions de francs en Vendée pour l'année 1999. Avec une augmentation de 344 % en quinze ans, le département enregistre la plus forte progression de la Région et une des plus importantes du pays (6^{ème} rang

Evolution des valeurs locatives totales du matériel et de l'outillage entre 1984 et 1999

En milliers de francs	1984	1999	Evol. 84/99 en VA	Evol. 84/99 en %
Loire-atlant.	2 548 874	7 914 390	5 365 516	210,51
Maine & Lo.	1 148 802	4 099 466	2 950 664	256,85
Mayenne	528 286	2 321 060	1 792 774	339,36
Sarthe	1 141 852	4 200 026	3 058 174	267,83
Vendée	771 836	3 424 168	2 652 332	343,64
Région	6 139 649	21 959 110	15 819 461	257,66
France	138 658 341	462 861 327	324 202 986	233,81

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

national). Il progresse ainsi de six places au classement national en passant de la 56^{ème} à la 49^{ème} position.

Malgré la forte croissance de sa base totale, la Vendée se situe toujours nettement en retrait des moyennes régionale et nationale pour ce qui est de l'importance de sa base par habitant. Avec une valeur moyenne de 6 345 francs pour l'année 1999, elle atteint

Evolution des valeurs locatives par habitant du matériel et de l'outillage entre 1984 et 1999

En francs par habitant	1984	1999	Evol. 84/99 en VA	Evol. 84/99 en %
Loire-atlant.	2 560	6 987	4 427	172,9
Maine & Lo.	1 701	5 593	3 892	228,8
Mayenne	1 944	8 134	6 190	318,4
Sarthe	2 262	7 927	5 665	250,4
Vendée	1 598	6 345	4 747	297,1
Région	2 095	6 819	4 724	225,5
France	2 552	7 913	5 361	210,1

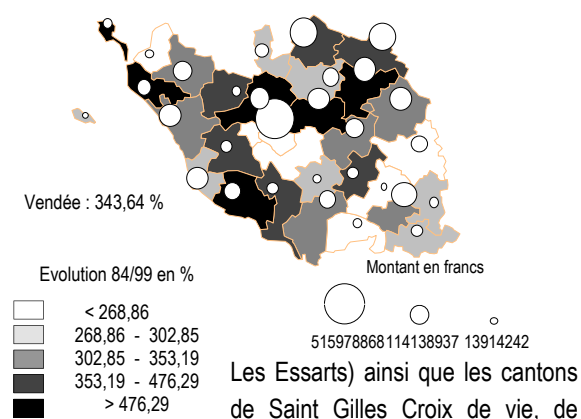
Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

tout de même le 60^{ème} rang national alors qu'elle n'occupait que le 75^{ème} en 1984.

2 – Les valeurs locatives du matériel et de l'outillage sont plus conséquentes dans les cantons qui bénéficient d'une forte concentration industrielle

Sept des trente cantons de la Vendée regroupent plus de 50 % du total des valeurs locatives du matériel et de l'outillage (cf annexe p.5 et p.6). Il s'agit des cantons qui sont les plus fortement industrialisés. On trouve parmi ceux-ci plusieurs cantons du Nord-Est du département (Montaigu, Mortagne sur Sèvre, Les Herbiers, Pouzauges,

Répartition cantonale des valeurs locatives totales du matériel et de l'outillage en 1999



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Fontenay le Comte et de la Roche sur Yon.

D - EVOLUTION DE LA PART DE LA MASSE SALARIALE

La part de la masse salariale s'est fortement réduite en Vendée au cours des quinze dernières années. Elle a perdu presque vingt points entre 1984 et 1999 en passant de 45,4 à 25,8 % dans le total de la base d'imposition départementale.

1 - La masse salariale a augmenté de façon relativement modeste en Vendée mais sa progression se situe toutefois à un niveau supérieur à celui constaté au plan national

Pour l'année 1999, la valeur globale des salaires et indemnités s'élève à 1 534 millions de francs en Vendée. Avec une augmentation de 61,1 % en quinze ans, celle-ci a progressé plus rapidement dans le département que

Evolution de la masse salariale totale entre 1984 et 1999

En milliers de francs	1984	1999	Evol. 84/99 en VA	Evol. 84/99 en %
Loire-atlant.	2 616 434	4 064 826	1 448 392	55,36
Maine & Lo.	1 536 367	2 284 382	748 015	48,69
Mayenne	569 818	969 209	399 391	70,09
Sarthe	1 307 608	1 980 939	673 331	51,49
Vendée	952 031	1 534 450	582 419	61,18
Région	6 982 257	10 833 613	3 851 356	55,16
France	159 248 154	231 725 927	72 477 773	45,51

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

dans les Pays de la Loire et la France qui enregistrent des taux moyens d'accroissement respectifs de 55,1 % et 45,5 %. La Vendée se place ainsi au 46^{ème} rang national pour l'année 1999 alors qu'elle occupait le 51^{ème} en 1984.

Rapportée au nombre d'habitants, la masse salariale moyenne de la Vendée atteint un montant de 2 843 francs. Son niveau se situe en dessous des valeurs moyennes régionale et nationale qui se montent 3 364 et 3 961 francs. La valeur de la masse salariale par habitant progresse cependant plus vite dans le département (+44,2 % entre 1984 et 1999) que dans la région (+41,2 %) et sur le reste du territoire national (+35,1 %) en

Evolution de la masse salariale par habitant entre 1984 et 1999

En francs par habitant	1984	1999	Evol. 84/99 en VA	Evol. 84/99 en %
Loire-atlant.	2 628	3 589	961	36,57
Maine & Lo.	2 275	3 117	842	37,01
Mayenne	2 097	3 397	1 300	61,99
Sarthe	2 591	3 739	1 148	44,31
Vendée	1 971	2 843	872	44,24
Région	2 383	3 364	981	41,17
France	2 931	3 961	1 030	35,14

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

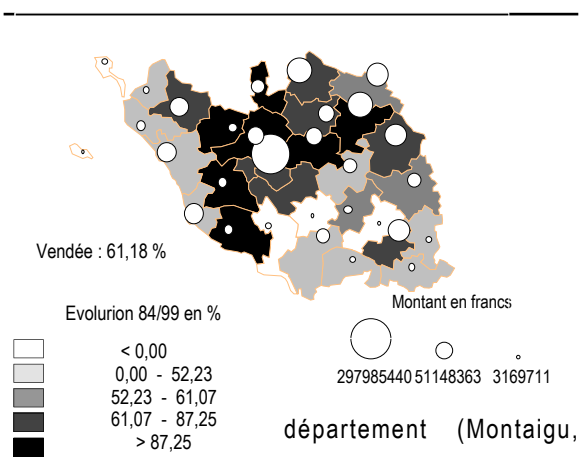
raison de l'accroissement de la qualification de la main d'œuvre vendéenne et de ses effets à la hausse sur les niveaux de rémunération.

2- Les bases assises sur la masse salariale se concentrent dans les cantons disposant d'une grande unité urbaine ou d'une forte concentration

industrielle

Les cantons qui possèdent les montants de masse salariale les plus importants sont ceux qui bénéficient de la présence d'une grande unité urbaine ou qui sont les plus fortement industrialisés (cf annexe p.7 et p.8). On retrouve donc parmi eux les cantons du Nord-Est du

Répartition cantonale des salaires et indemnités en 1999



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Mortagne, les Herbiers, Pouzauges) ainsi que ceux de la Roche sur Yon et de Fontenay le Comte.

E - EVOLUTION DE LA PART DES RECETTES DES PROFESSIONS LIBÉRALES ET ASSIMILÉES

Le poids des recettes se maintient à un niveau très stable en Vendée. Elles représentent cependant une part relativement marginale de l'assiette de la taxe professionnelle du département dont elles ne totalisent que 3,6 %.

1 - Les recettes des professions libérales ont progressé en Vendée au même rythme que sur le plan national.

Les recettes des professions libérales et assimilées soumises à la taxe professionnelle ont atteint une somme de 216 millions de francs dans le département de la Vendée en 1999. Elles ont augmenté de 184 % depuis 1984, ce qui est à peu près identique aux augmentations qui ont été enregistrées aux niveaux régional (+190 %) et

Evolution des recettes soumises à la taxe professionnelle entre 1984 et 1999

En milliers de francs	1984	1999	Evol. 84/99 en VA	Evol. 84/99 en %
Loire-atlant.	178 707	525 520	346 813	194,07
Maine & Lo.	104 039	321 105	217 066	208,64
Mayenne	44 264	125 933	81 669	184,50
Sarthe	71 482	187 682	116 200	162,56
Vendée	76 161	216 252	140 091	183,94
Région	474 653	1 376 685	902 032	190,04
France	10 103 203	28 600 490	18 497 287	183,08

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

national (+183 %). La place de la Vendée par rapport aux autres départements français reste de ce fait relativement inchangée puisqu'elle ne progresse que d'une place en passant du 45^{ème} au 44^{ème} rang national.

La valeur des recettes par habitant se trouve quant à elle à un niveau relativement faible. Son montant qui est de 401 francs se situe en dessous des valeurs moyennes par habitant des Pays de la Loire et de la France qui s'élèvent à 427 et 489 francs. Avec une augmentation de 164 et 163 % entre 1984 et 1999, ces dernières progressent à un rythme légèrement plus élevé que la

Evolution des recettes par habitant entre 1984 et 1999

En francs par habitant	1984	1999	Evol. 84/99 en VA	Evol. 84/99 en %
Loire-atlant.	180	464	284	157,78
Maine & Lo.	154	438	284	184,42
Mayenne	163	441	278	170,55
Sarthe	142	354	212	149,30
Vendée	158	401	243	153,80
Région	162	427	265	163,58
France	186	489	303	162,90

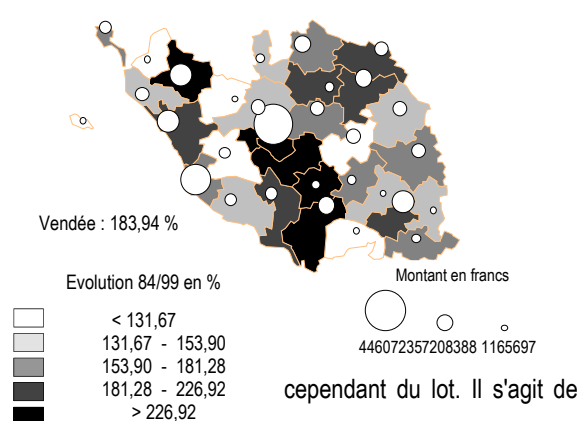
Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

valeur moyenne vendéenne (+154 %). Il en résulte un recul du département, de la 60^{ème} à la 65^{ème} place, dans le classement national.

2- Le volume des recettes imposables à la taxe professionnelle est réparti de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire vendéen.

La répartition des recettes imposables à la taxe professionnelle est relativement homogène sur la majeure partie du territoire départemental. Le montant des bases brutes se situe, en effet, dans la plupart des cantons dans une fourchette de 1 à 6 millions de francs (cf annexe p.9 et p.10). Les quelques cantons qui possèdent un grand centre urbain présentant une concentration de professions libérales supérieure à la moyenne se détachent

Répartition cantonale des recettes soumises à la taxe professionnelle en 1999



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

la Roche sur Yon, des Sables d'Olonne, de Challans, de Fontenay le Comte et de Saint Gilles Croix de Vie.

III - EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION

Depuis 1981, les collectivités locales peuvent fixer le taux de chacune de leurs quatre taxes directes. Mais cette liberté est sévèrement encadrée. La taxe professionnelle n'échappe pas à cette règle contraignante.

Les communes et leurs groupements se trouvaient initialement soumis à la réglementation la plus pesante. Ils étaient, en effet, les seuls à devoir respecter un plafonnement national des taux d'imposition en vertu de la loi du 28 juin 1982 qui précisait que le taux plafond de la seule taxe professionnelle ne doit pas excéder deux fois le taux moyen national de la taxe professionnelle constaté l'année précédente.

Depuis la loi de finances pour 1997, il existe aussi, pour les départements et les régions, un mécanisme de plafonnement du taux de leur taxe professionnelle qui doit lui aussi ne pas dépasser de plus de deux fois le taux moyen national constaté l'année précédente.

En outre, toutes les collectivités doivent respecter des règles d'indexation de l'évolution des taux selon lesquelles le taux de la taxe professionnelle ne peut augmenter, d'une année à l'autre, plus vite que le taux de la seule taxe d'habitation ou bien encore que le taux moyen pondéré des trois autres taxes directes locales. L'objet de ces indexations est de protéger les entreprises contre une tendance éventuelle des élus à rechercher, auprès d'elles, les moyens de stabiliser, sinon de réduire, les taux des taxes pesant sur les ménages, et notamment de la taxe d'habitation qui, avec plus de 20 millions d'avis d'imposition, frappe un très grand nombre d'électeurs.

A - TAUX D'IMPOSITION DES COMMUNES ET DES STRUCTURES INTER COMMUNALES

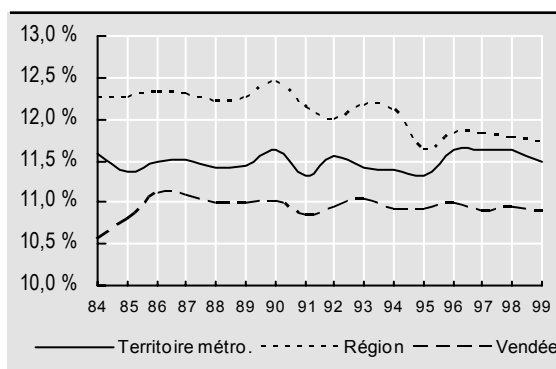
Les communes de Vendée et leurs groupements n'ont augmenté que de manière très limitée leur niveau de prélèvement de taxe professionnelle depuis le milieu des années 80. Toutefois, la hausse de la pression fiscale n'a

pas été homogène dans la mesure où elle s'est montrée plus importante dans les grandes villes que dans les petites communes rurales.

1 - Le taux moyen d'imposition des communes et de leurs groupements reste relativement peu élevé en Vendée

La pression fiscale exercée par les communes du département en matière de taxe professionnelle se maintient à un niveau relativement modéré depuis de nombreuses années. En passant de 10,56 % en 1984 à

Evolution du taux moyen d'imposition de taxe professionnelle des communes de 1984 à 1999



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

10,87 % en 1999, le taux d'imposition moyen des communes vendéennes n'a en effet augmenté que de 0,31 point en quinze ans.

Cette évolution modérée permet à la Vendée de se maintenir en dessous du taux moyen national qui est de 11,49 %. Cependant l'écart avec ce dernier n'a cessé de se réduire au cours des dernières années. Il est désormais de 0,62 point alors qu'il était de 1,02 en 1984. Cette diminution du différentiel entre le taux moyen vendéen et le taux moyen national se traduit par un léger recul de la Vendée dans le classement des départements

Taux moyens d'imposition de taxe professionnelle des communes en Pays de la Loire

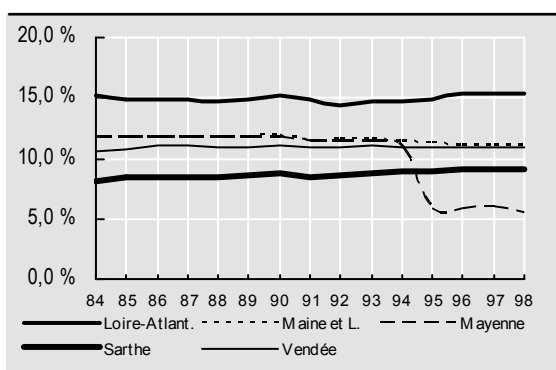
	1984	1999	Evol. 84/99 en point
Loire-atlantique	15,18 %	15,31 %	0,13
Maine & Loire	11,80 %	11,18 %	-0,62
Mayenne	11,68 %	5,35 %	-6,33
Sarthe	8,08 %	9,08 %	1,00
Vendée	10,56 %	10,87 %	0,31

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

métropolitains. Elle passe en effet de la 40^{ème} à la 42^{ème} place nationale pour ce qui est de l'importance de son taux d'imposition communal moyen.

Sur le plan régional, la Vendée se place toujours en bonne position par rapport aux autres départements. Elle se situe en effet au 3^{ème} rang des Pays de la Loire pour l'importance de son taux d'imposition communal. Sa situation tend cependant à se dégrader dans la mesure où elle a perdu une place depuis 1984. Elle conserve tout de même un taux d'imposition inférieur au taux moyen régional (11,71 %) bien que l'écart avec celui-ci se soit fortement diminué (-1,7 point en 1984 contre -0,84 point en 1999). Ceci s'explique par le fait que la Vendée, est juste après la Sarthe, le département de la région qui a le

Evolution du taux moyen d'imposition de taxe professionnelle des communes entre 1984 et 1998 dans les différents départements des Pays de la Loire

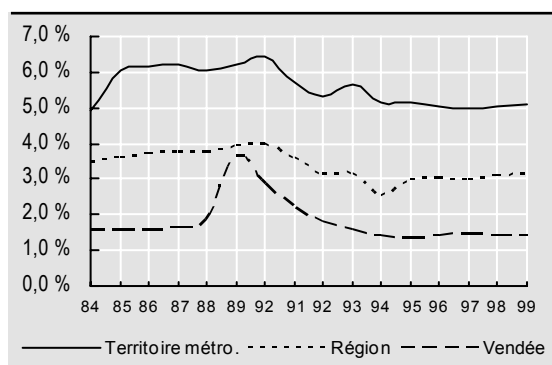


Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

plus augmenté sa pression fiscale entre 1984 et 1999 (+ 0,31 point).

Le taux moyen d'imposition des structures intercommunales vendéennes en matière de taxe professionnelle s'est maintenu pour sa part à un niveau relativement faible durant les quinze dernières années, exception faite de la période 1989-1991 où il a accusé une hausse substantielle. Pour l'année 1999, celui-ci est de 1,39 %, ce qui est inférieur de 3,72 points à la moyenne nationale (5,11 %) et de 1,74 point à la moyenne régionale (3,13 %). Ce différentiel important permet à la Vendée de se situer en très bonne place au plan national puisqu'elle occupe le 13^{ème} rang dans le classement des départements français.

Evolution du taux moyen d'imposition de taxe professionnelle des structures intercommunales de 1984 à 1999



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

2 - La pression fiscale augmente avec la taille de la commune.

L'examen des niveaux de prélèvement par strate fait apparaître que les taux d'imposition sont beaucoup plus importants dans les grandes unités urbaines que dans les petites communes rurales. Pour l'année 1999, le taux moyen pratiqué par les communes de moins de

Taux moyens communaux de taxe professionnelle par strate dans le département de la Vendée

	1984	1999	Evol. 84/99 en point
Moins de 700	8,20 %	7,62 %	-0,58
de 700 à 1 999	7,41 %	7,97 %	0,56
de 2 000 à 4 999	7,65 %	8,19 %	0,54
de 5 000 à 9 999	10,19 %	10,29 %	0,10
de 10 000 à 19 999	11,85 %	12,27 %	0,42
Plus de 20 000	17,06 %	19,33 %	2,27

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

700 habitants (7,62 %) est en effet inférieur de presque 12 points à celui exercé par les communes de plus de 20 000 habitants (19,33 %).

En terme d'évolution, l'augmentation la plus importante est à mettre à l'actif des communes de plus de 20 000 habitants qui ont vu leur taux de prélèvement s'accroître de 2,27 points en une quinzaine d'années. A l'opposé, les petites unités rurales de moins de 700 habitants ont enregistré une baisse sensible de leur taux d'imposition, celui-ci étant passé de 8,20 % en 1984 à 7,62 % en 1999. Les autres catégories de strates ont connu pour leur part des hausses modérées de leur

Taux moyens de taxe professionnelle des communes rurales et urbaines de la Vendée en 1998

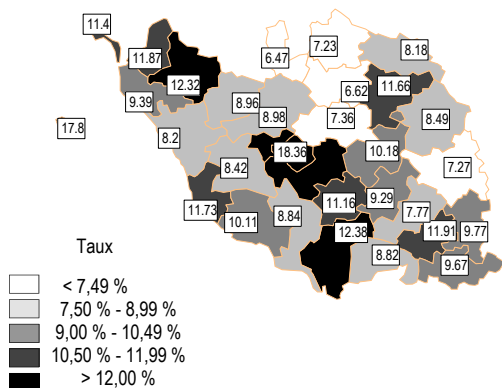
	1984	1999	Evol. 84/99 en point
Rurales	7,41 %	7,86 %	0,45
Urbaines	12,22 %	12,69 %	0,47

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

niveau de prélèvement qui vont de 0,1 point pour les communes de 5 000 à 9 999 habitants à 0,56 point pour les communes de 700 à 1 999 habitants.

Si l'on s'intéresse à la répartition géographique des niveaux d'imposition communaux, on se rend compte que la pression fiscale exercée par les communes est relativement homogène sur la majeure partie du territoire vendéen (cf annexe p.11). En effet, les taux moyens de prélèvement se situent dans la plupart des cantons dans une fourchette entre 7 et 10 %. Seuls quelques cantons situés dans le Centre (La Roche sur Yon, Chantonnay, Mareuil sur Lay, Sainte Hermine), le Nord-Ouest (Noirmoutier, Beauvoir sur Mer, Saint Jean de Monts, Challans) et le Sud-Est de la Vendée (Moutiers les

Taux moyens communaux de taxe professionnelle par canton en 1999



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Mauxfaits, Fontenay le Comte, Saint Hilaire des Loges, Maillezaïs) font figure d'exception en pratiquant des taux d'imposition plus importants que la moyenne.

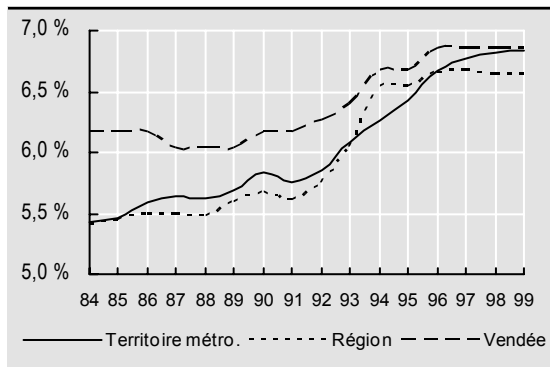
B - TAUX D'IMPOSITION DU DÉPARTEMENT ET DE LA RÉGION

Les taux de prélèvement du département et de la Région se placent à un niveau élevé mais les efforts des deux institutions n'ont pas été les mêmes pour tenter de limiter la hausse de la pression fiscale qu'ils exercent sur les entreprises.

1 - La pression fiscale exercée par le département se maintient à un niveau élevé malgré une hausse très modérée de son niveau de prélèvement

Le taux d'imposition pratiqué par le département se situe à un niveau toujours relativement haut (6,85 %). Cependant, l'écart par rapport à la moyenne nationale (6,83 %) s'est considérablement réduit. Alors qu'il s'élevait à 0,76 point en 1984, il est aujourd'hui quasiment nul (0,02 point). Cette suppression du différentiel avec le taux moyen national permet à la Vendée d'améliorer sa

Evolution du taux moyen d'imposition de taxe professionnelle des départements de 1984 à 1999



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

position par rapport aux autres départements français puisqu'elle est passée de la 54^{ème} à la 44^{ème} place dans le classement national entre 1984 et 1999.

Au niveau régional, la situation de la Vendée a peu évolué, alors qu'elle est le département qui a enregistré la plus faible augmentation de son taux d'imposition durant les quinze dernières années. En dépit de ses efforts pour limiter la hausse de la pression fiscale, elle possède toujours un taux de prélèvement supérieur à la moyenne régionale (6,64 %) et se classe toujours au 4^{ème} rang des départements des Pays de la Loire. Toutefois, elle se

Taux moyens d'imposition de taxe professionnelle des départements des Pays de la Loire

	1984	1999	Rang 1984	Rang 1999
Loire-atlant.	5,91 %	7,05 %	5	5
Maine & Lo.	4,45 %	5,81 %	1	1
Mayenne	4,90 %	6,74 %	2	3
Sarthe	5,14 %	6,49 %	3	2
Vendée	6,17 %	6,85 %	4	4

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

rapproche du taux moyen d'imposition régional, l'écart avec ce dernier étant passé de 0,76 point en 1984 à 0,21 point en 1999.

2 - La Région accroît fortement son niveau de prélèvement

Le niveau de prélèvement exercé par la Région en matière de taxe professionnelle s'est fortement accru

Evolution du taux moyen d'imposition régional de taxe professionnelle entre 1984 et 1999

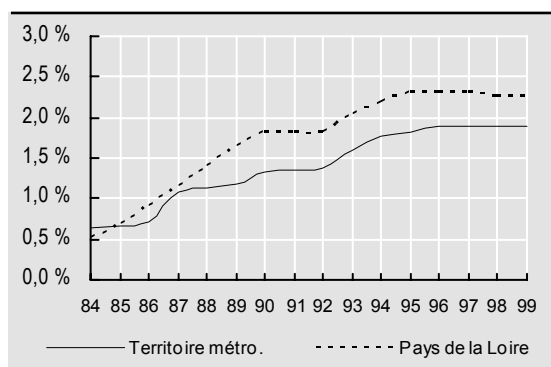
	1984	1999	Evol. 84/98 en point
Pays de Loire	0,53 %	2,26 %	1,73
France	0,65 %	1,89 %	1,24

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

depuis la fin des années 80. En passant de 0,53 % en 1984 à 2,26 % en 1999, le taux d'imposition régional a augmenté de 1,73 point en quinze ans.

L'augmentation de la pression fiscale constatée dans les Pays de la Loire s'inscrit dans un mouvement global qui touche l'ensemble des régions françaises. Cependant, la hausse de la pression fiscale enregistrée dans la Région a été légèrement plus importante que celle recensée au niveau national. Du fait de cette augmentation, la Région possède désormais un taux d'imposition supérieur au taux moyen national (1,89 %). L'écart par rapport à ce dernier est de + 0,37 point alors qu'il était de -0,12 point en 1984.

Evolution du taux moyen d'imposition régional de taxe professionnelle de 1984 à 1999



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

IV - EVOLUTION DES RECETTES

En règle générale, la taxe professionnelle est établie dans chaque commune où le contribuable dispose de locaux ou de terrains, c'est-à-dire de biens passibles de la taxe foncière.

Le montant de la taxe professionnelle s'obtient en multipliant la base nette d'imposition par les taux en vigueur dans les collectivités du lieu d'imposition. Toutefois, ce montant peut être allégé, parfois de façon très importante, par toute une série de mesures de réduction des cotisations. Ces mesures visent toutes à atténuer le poids de la taxe professionnelle pour certains contribuables et à éviter que suite à une progression trop rapide de leurs cotisations, certains contribuables ne soient victimes de phénomènes de surimposition.

Ces mesures de réduction de cotisation se traduisent par des pertes de recettes fiscales pour les collectivités locales. Ces pertes de recettes ouvrent droit à une compensation financière versée par l'Etat. Toutes ces mesures de réduction des bases ou des cotisations dont le coût financier est pris en charge par l'Etat, ont pour conséquence de créer un décalage croissant entre l'impôt perçu par les collectivités locales et l'impôt effectivement payé par les entreprises. En effet, c'est aujourd'hui près du tiers du produit de la taxe professionnelle qui est ainsi supporté par l'Etat.

A - LES PRODUITS COLLECTÉS PAR L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES VENDÉENNES

Les recettes de taxe professionnelle de la Vendée restent à un niveau inférieur aux moyennes régionale et nationale, néanmoins celles-ci progressent à un rythme bien plus élevé que celui constaté dans le reste des autres départements français.

1 - Les recettes de taxe professionnelle de la Vendée se situent en dessous des moyennes régionale et nationale

Pour l'année 1998, les recettes prélevées par les collectivités locales vendéennes au titre de la taxe professionnelle représentent une somme de 1 185 millions de francs. Ce montant place la Vendée au 51^{ème} rang national et au 4^{ème} rang régional, ce qui est tout à fait conforme au classement occupé par le département pour l'importance de ses bases globales d'imposition (51^{ème}

Evolution des recettes totales de taxe professionnelle entre 1984 et 1998

En francs	1984	1998	Evol. 84/98 en VA	Evol. 84/98 en %
Loire-atlant.	1 329 569 920	3 578 325 000	2 248 755 080	169,13
Maine & Lo.	572 161 086	1 518 869 000	946 707 914	165,46
Mayenne	239 798 640	760 790 000	520 991 360	217,26
Sarthe	501 156 745	1 383 693 000	882 536 255	176,10
Vendée	373 119 562	1 185 935 000	812 815 438	217,84
Région	3 015 805 953	8 427 612 000	5 411 806 047	179,45
France	67 903 324 017	179 221 177 000	111 317 852 983	163,94

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

rang national et 4^{ème} rang régional).

Rapporté au nombre d'habitants, les recettes de la taxe professionnelle de la Vendée atteignent la somme de 2 198 francs. Celles-ci se situent assez nettement en dessous des produits moyens de la Région et de la France qui s'élèvent respectivement à 2 616 et 3 064 francs. Le département occupe de ce fait une place relativement médiocre sur le plan national en se plaçant au 75^{ème} rang des départements français.

Evolution des recettes de taxe professionnelle par habitant entre 1984 et 1998

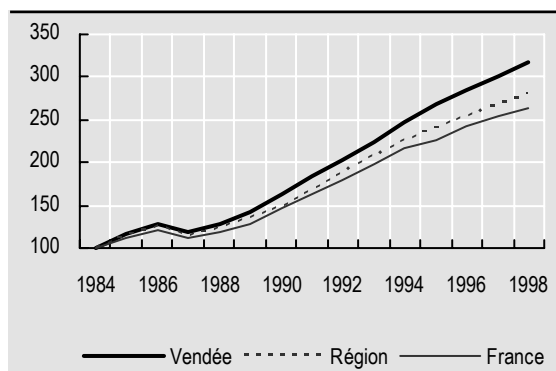
En francs par habitant	1984	1998	Evol. 84/98 en VA	Evol. 84/98 en %
Loire-atlant.	1 335	3 159	1 824	136,63
Maine & Lo.	847	2 072	1 225	144,63
Mayenne	882	2 666	1 784	202,27
Sarthe	993	2 611	1 618	162,94
Vendée	772	2 198	1 426	184,72
Région	1 029	2 617	1 588	154,32
France	1 250	3 064	1 814	145,12

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

2 - Le montant des recettes de taxe professionnelle progresse plus rapidement en Vendée que dans les Pays de la Loire et la France.

La Vendée enregistre des performances très largement supérieures à celles recensées dans la Région et le territoire métropolitain pour ce qui est du taux de croissance de ses recettes de taxe professionnelle. Cette forte augmentation est principalement due à la progression des bases d'imposition dans la mesure où les taux de prélèvement sont restés relativement stables dans le département.

Evolution en indices des recettes totales de taxe professionnelle de 1984 à 1998 (base 100 en 1984)



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

En valeur absolue, la Vendée a plus que triplé le montant des produits fiscaux issus de la taxe professionnelle durant les quinze dernières années. Elle occupe le 1^{er} rang régional et le 9^{ème} rang national pour l'importance de la progression de ses recettes.

L'accroissement est tout aussi important pour ce qui est des produits par habitant qui ont eux aussi augmenté plus rapidement en Vendée (+185 %) que dans la Région (+154 %) et la France (+145 %).

B - LES PRODUITS COLLECTÉS PAR LES COMMUNES ET LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Les produits collectés par les communes et les structures intercommunales vendéennes au titre de la taxe professionnelle ont augmenté de manière relativement modérée. On note cependant des écarts de progression selon la taille ou la situation géographique des communes.

1 - Les recettes de taxe professionnelle des communes et des structures intercommunales vendéennes progressent plus rapidement que la moyenne nationale

La valeur globale des recettes de taxe professionnelle collectées par les communes vendéennes et leurs groupements s'élève à 589 millions de francs pour l'année 1998. Elle a progressé de 202 % depuis 1984, permettant ainsi aux communes du département de disposer d'une manne financière supplémentaire de plus de 390 millions de francs.

Evolution des recettes communales et intercommunales de taxe professionnelle entre 1984 et 1998

En milliers de francs	1984	1998	Evol. 84/98 en VA	Evol. 84/98 en %
Vendée	194 775	589 006	394 231	202,40
Région	1 800 518	4 548 725	2 748 207	152,63
France	40 181 951	97 860 948	57 678 997	143,54

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Le montant des recettes communales et intercommunales par habitant atteint quant à lui une somme de 1 091 francs. Il se situe en dessous des valeurs moyennes régionale et nationale qui se montent respectivement à 1 412 et 1 673 francs. L'écart avec ces dernières tend cependant à se réduire et ceci en raison du rythme de croissance plus élevé des recettes des communes vendéennes (+171 %) par rapport aux moyennes régionale (+130 %) et nationale (+126 %).

Evolution des recettes communales et intercommunales de taxe professionnelle par habitant entre 1984 et 1998

En francs par habitant	1984	1998	Evol. 84/98 en VA	Evol. 84/98 en %
Vendée	403	1 091	688	170,7
Région	614	1 412	798	130,0
France	740	1 673	933	126,1

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Pour l'année 1998, les recettes de taxe professionnelle représentent 44,2 % du produit fiscal total des communes vendéennes et de leurs groupements. Leur part a augmenté de 3,3 points depuis 1984. Elle

reste cependant inférieure aux moyennes régionale (46,7 %) et nationale (48,9 %), malgré que l'écart par rapport à ces dernières se soit réduit.

Part des recettes de taxe professionnelle dans le produit fiscal global des communes et de leurs groupements

	1984		1998	
	Recettes de T.P. en VA (en milliers de francs)	Part dans le produit fiscal global (en %)	Recettes de T.P. en VA (en milliers de francs)	Part dans le produit fiscal global (en %)
Vendée	194 775	40,9	589 006	44,2
Région	1 800 518	45,3	4 548 725	46,7
France	40 181 951	48,9	97 860 948	48,9

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

2 - Les communes urbaines détiennent l'essentiel des recettes communales de taxe professionnelle mais la part des communes rurales est en légère augmentation

Les communes urbaines détiennent la part la plus importante des recettes communales de taxe professionnelle collectées sur le département de la Vendée. Elles ont prélevé pour un montant de 391 millions de francs au titre de cet impôt en 1999, contre seulement 138 millions pour les communes rurales. Le poids de ces dernières progresse toutefois de manière sensible puisque leur part dans le total des recettes communales est passée de 24,2 % en 1984 à 26,2 % en 1998.

Part des communes rurales et urbaines dans la répartition des recettes communales de taxe professionnelle

En francs	1984	1998	Evol. 84/98 en VA	Evol. 84/98 en %
Rurales	46 781 135	138 939 440	92 158 305	197,00
Urbaines	146 828 443	391 895 630	245 067 187	166,91

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Part des communes rurales et urbaines dans le total des recettes communales de taxe professionnelle et dans la population départementale

En %	Part des recettes en 84	Part des recettes en 98	Part de la population en 84	Part de la population en 98
Rurales	24,16	26,17	51,28	50,56
Urbaines	75,84	73,83	48,72	49,44

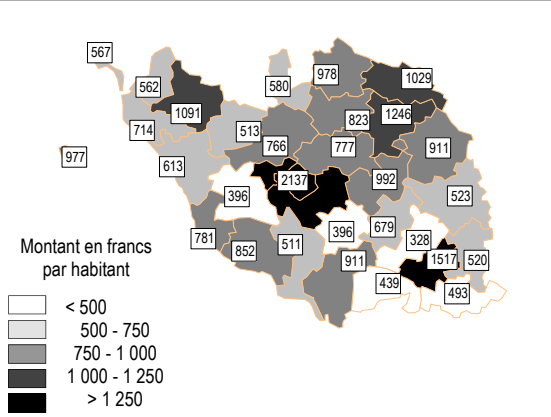
Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

3 - L'observation de la répartition géographique des recettes communales laisse apparaître de fortes disparités cantonales

L'examen de la répartition géographique des recettes communales de taxe professionnelle permet de mettre en évidence l'existence de fortes disparités entre les différents cantons du département (cf annexe p.12 et p.13). L'écart entre le canton de l'Hemenault qui possède le plus faible produit par habitant et celui de la Roche sur Yon qui détient le plus élevé atteint un rapport de 1 à 6,5.

Ces disparités de ressources fiscales donnent des indications sur les disponibilités financières des communes mais pas forcément sur la richesse de leur tissu économique dans la mesure où le montant des produits de taxe professionnelle perçus par les communes est influencé à la fois par l'évolution des bases d'imposition mais aussi par la progression des taux de prélèvement adoptés par les conseils municipaux. Ce deuxième facteur peut influencer sensiblement l'évolution du produit prélevé, et générer des disparités géographiques sans lien apparent avec la réalité économique, que se soit sur le plan conjoncturel ou structurel.

Répartition cantonale des recettes communales de taxe professionnelle par habitant en 1998



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

C - LES PRODUITS COLLECTÉS PAR LE DÉPARTEMENT ET LA RÉGION

La pression fiscale exercée par le département et la Région sur les entreprises vendéennes progresse à des rythmes très différents.

1 - Les recettes de taxe professionnelle du département progressent au même rythme que les bases d'imposition

Le département de la Vendée a collecté 330 millions de francs de recettes au titre de la taxe professionnelle en 1998, soit 217 millions de plus qu'en 1984. Cette progression est essentiellement due à l'augmentation des bases d'imposition. Elle représente une hausse de 193 % qui est sensiblement supérieur à l'accroissement moyen constaté au niveau national (+172 %).

Evolution des recettes départementales de taxe professionnelle entre 1984 et 1998

En milliers de francs	1984	1998	Evol. 84/98 en VA	Evol. 84/98 en %
Vendée	112 851	330 301	217 450	192,69
Région	748 466	2 104 503	1 356 037	181,18
France	15 935 671	43 337 266	27 401 595	171,95

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Rapportée au nombre d'habitants, les recettes départementales de taxe professionnelle s'élèvent à 612 francs. Elles ont progressé de 162 % entre 1984 et 1998, c'est-à-dire au même rythme que les moyennes régionale (+170 %) et nationale (+161 %). Le niveau des recettes départementales par habitant de la Vendée reste donc de ce fait inférieur à celui des Pays de la Loire (688 francs) et de la France (765 francs).

La part de la taxe professionnelle s'est sensiblement

Evolution des recettes départementales de taxe professionnelle par habitant entre 1984 et 1998

En francs par habitant	1984	1998	Evol. 84/98 en VA	Evol. 84/98 en %
Vendée	234	612	378	161,54
Région	255	653	398	156,08
France	293	741	448	152,90

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

accrue dans le total des recettes du département. Elle a progressé de 8,9 points entre 1984 et 1998 en passant de 39,1 % à 48,0 % dans le total du produit fiscal départemental. Cette progression permet à la Vendée de se situer désormais à un niveau relativement proche des moyennes régionale (51,6 %) et nationale (50,6 %).

Part des recettes de taxe professionnelle dans le produit fiscal global du département

	1984		1998	
	Recettes de T.P. en VA (en milliers de francs)	Part dans le produit fiscal global (en %)	Recettes de T.P. en VA (en milliers de francs)	Part dans le produit fiscal global (en %)
Vendée	112 851	39,1	330 301	48,0
Région	748 466	45,6	2 104 503	51,6
France	15 935 671	47,6	43 337 266	50,6

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

2 - Les recettes de taxe professionnelle de la Région ont très fortement augmenté en raison de la progression importante de son taux de prélèvement

Les recettes de taxe professionnelle collectées par la Région se sont considérablement accrues en quinze ans. En passant de 72 millions de francs en 1984 à 713 millions en 1998, celles-ci ont connu un accroissement de plus de 800 % qui dépasse très largement la hausse des produits collectés par les communes (+ 119 %) et les départements (+181 %) de la Région. Cette augmentation est la conséquence de la progression des bases d'imposition qui s'est opérée dans l'ensemble des départements de la Région, mais aussi, et surtout, de la forte hausse du taux de prélèvement exercé par le conseil régional. Ce mouvement n'est pas propre à la Région des Pays de la Loire, il concerne l'ensemble des régions françaises. Il s'explique par la montée des besoins de financement des institutions régionales qui résulte de l'extension de leurs domaines de compétences, notamment en matière d'interventions économiques.

Les prélèvements effectués par la Région sur le département de la Vendée au titre de la taxe professionnelle s'élèvent à un montant de 108 millions de francs pour l'année 1998. Ils représentent 15,2 % du total des recettes prélevées par le conseil régional sur l'ensemble des départements des Pays de la Loire. La part de la Vendée dans le total du produit régional est

donc en augmentation puisqu'elle n'en représentait que 13,2 % en 1984.

**Evolution des prélèvements effectués par la Région
au titre de la taxe professionnelle dans les
différents départements des Pays de la Loire**

En milliers de francs	1984	1998	Evol. 84/98 en VA	Evol. 84/98 en %
Loire-atlant.	28 641	267 245	238 604	833,09
Maine & Lo.	15 027	142 749	127 722	849,95
Mayenne	5 976	68 249	62 273	1 042,05
Sarthe	13 589	126 980	113 391	834,43
Vendée	9 652	108 710	99 058	1 026,30
Total région	72 885	713 933	641 048	879,53

Sources : *Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux*

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA

TAXE PROFESSIONNELLE.

Aben J., Euziby A. et Percebois J., *Dictionnaire de finances publiques*, Paris, "Collection Cursus Economie", Armand Colin, 1995.

Blanc J., Moraud J.-C. et Virieux J.-M., *La taxe professionnelle*, Paris, LGDJ, 2^{ème} éd. 2000.

Bouvier M., "Le régime financier des communautés de villes et communautés de communes dans la loi du 6 février 1992", in *Intercommunité et coopération intercommunale*, Paris, LGDJ, 1992.

Bouvier M., *Les finances locales*, Paris, LGDJ, 3^{ème} éd., 1995.

Derycke P.-H. et Gilbert G., *Economie publique locale*, Paris, Economica, 1988.

Dosière R., *La fiscalité locale*, Paris, PUF, "Que sais-je?", 1996.

GERI, *Evolution de la fiscalité locale*, Paris, La Documentation Française, 1997.

Gilbert G., "Les impôts locaux : quelles réformes ?", in *Impôts et réformes*, Cahiers Français, n°274, Paris, La Documentation Française, p.84-94, 1996.

Gilbert G. et Guengant A., *La fiscalité locale en question*, Paris, Montchrestien, "Clefs Economie", 2^{ème} éd., 1998.

Guengant A., "La taxe professionnelle source quasi exclusive des inégalités intercommunales de richesse fiscale", in *Taxe professionnelle et intercommunalité*, LGDJ, coll. "Décentralisation et développement local", 1992.

Guengant A. et Muzellec R., "Les aspects budgétaires, comptables et fiscaux de la loi d'administration territoriale", Les Cahiers du CNFPT, déc. 1992, p. 59 et s.

Klein J.S., *Moderniser la fiscalité locale*, Paris, Economica, 1990.

Labie F., *Finances locales*, Paris, Dalloz, 1995.

Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Collectivités locales, *Inventaire général des impôts locaux*, Paris, La Documentation Française, 3^{ème} éd., 1994.

Paysan A., *Finances locales*, Paris, PUF, "Collection droit fondamental", 1993.

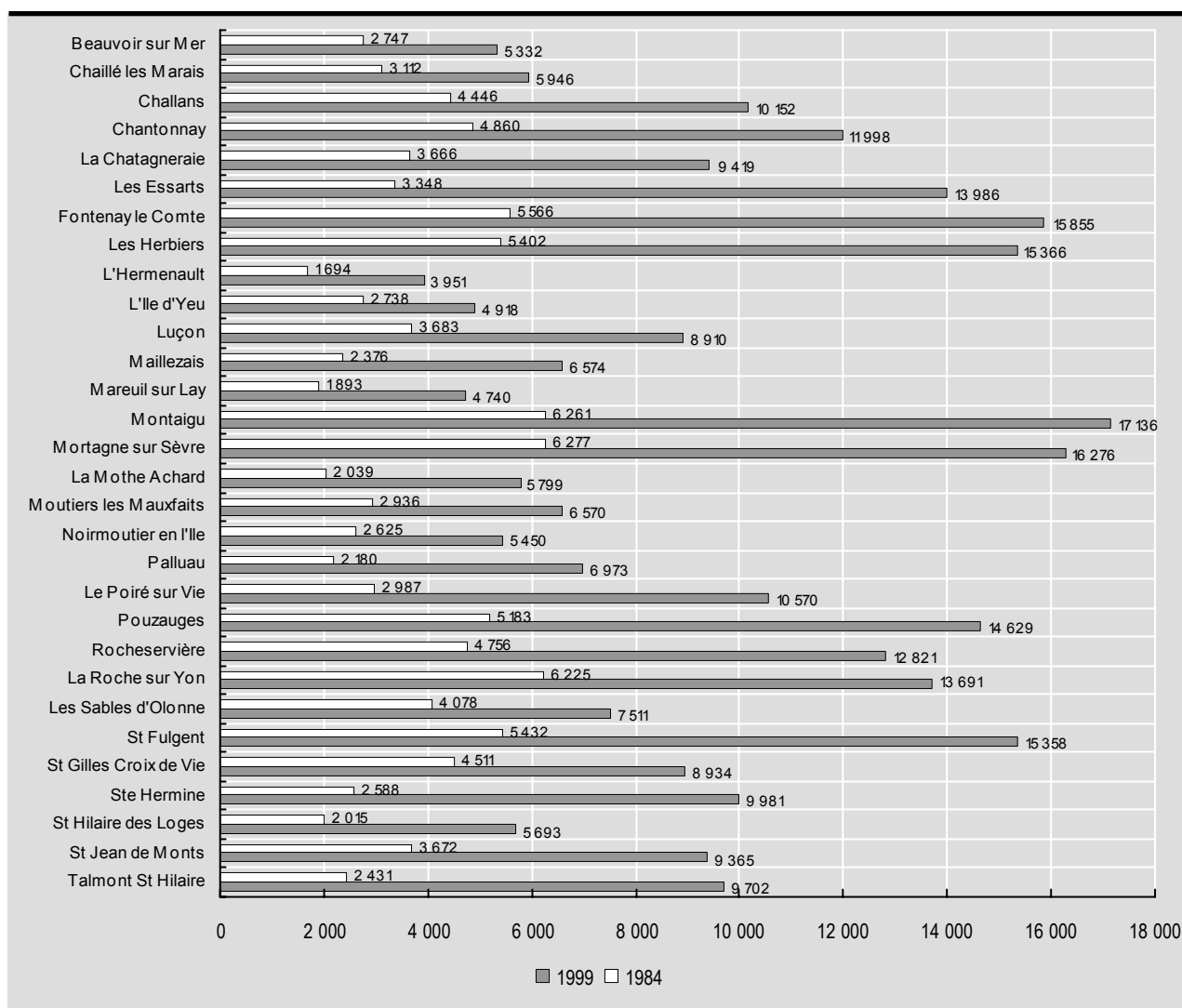
Annexes

Répartition cantonale des bases brutes totales de taxe professionnelle

	1984	Rang	1999	Rang	Evol. 84/99 en %	Rang
Beauvoir sur Mer	20 515 300	24	42 972 027	26	109.46	28
Chaillé les Marais	20 520 910	23	42 637 641	27	107.78	29
Challans	92 686 120	9	250 372 748	9	170.13	17
Chantonnay	70 696 830	10	186 764 703	13	164.18	19
La Chataigneraie	59 438 980	13	149 118 808	15	150.88	23
Les Essarts	49 912 500	15	243 801 796	10	388.46	2
Fontenay le Comte	122 727 110	5	335 908 381	5	173.70	16
Les Herbiers	112 204 040	7	363 924 565	4	224.34	7
L'Hermenault	13 954 220	28	32 633 897	29	133.86	26
L'Île d'Yeu	13 361 120	29	23 545 859	30	76.23	30
Luçon	67 586 020	12	173 583 416	14	156.83	20
Maillezais	24 208 240	21	67 322 183	22	178.10	15
Mareuil sur Lay	12 791 940	30	33 922 402	28	165.19	18
Montaigu	140 577 630	3	454 967 955	2	223.64	8
Mortagne sur Sèvre	139 344 250	4	394 945 127	3	183.43	13
La Mothe Achard	27 011 670	20	88 272 064	19	226.79	6
Moutiers les Mauxfaits	30 990 900	18	79 348 494	20	156.04	21
Noirmoutier en L'Île	22 264 420	22	52 275 704	24	134.79	25
Palluau	17 484 340	26	60 015 467	23	243.25	5
Le Poiré sur Vie	56 506 920	14	239 968 003	11	324.67	3
Pouzauges	108 807 260	8	305 620 138	8	180.88	14
Rocheservière	38 418 430	17	112 900 735	18	193.87	12
La Roche sur Yon	395 277 700	1	968 060 577	1	144.91	24
Les Sables d'Olonne	143 332 470	2	320 580 711	6	123.66	27
St Fulgent	68 759 700	11	207 472 836	12	201.74	11
St Gilles Croix de Vie	121 867 230	6	309 711 764	7	154.14	22
Ste Hermine	20 220 540	25	73 802 516	21	264.99	4
St Hilaire des Loges	16 867 590	27	50 929 570	25	201.94	10
St Jean de Monts	45 811 020	16	141 924 112	16	209.80	9
Talmont St Hilaire	27 436 280	19	139 354 377	17	407.92	1
Vendée	2 101 581 680		5 946 658 576		182.96	

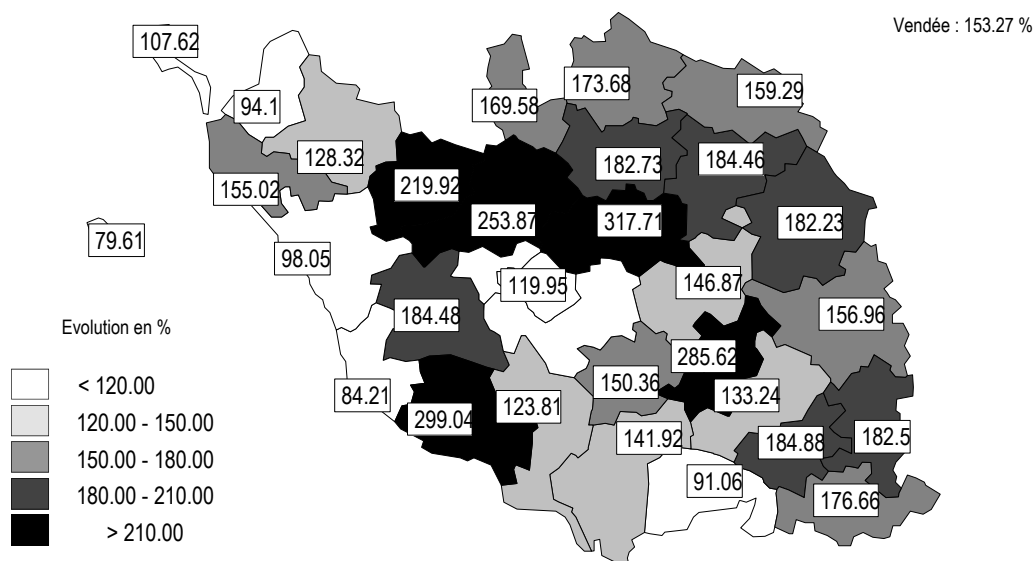
Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Répartition cantonale des bases brutes de taxe professionnelle par habitant



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Evolution des bases brutes de taxe professionnelle par habitant entre 1984 et 1999



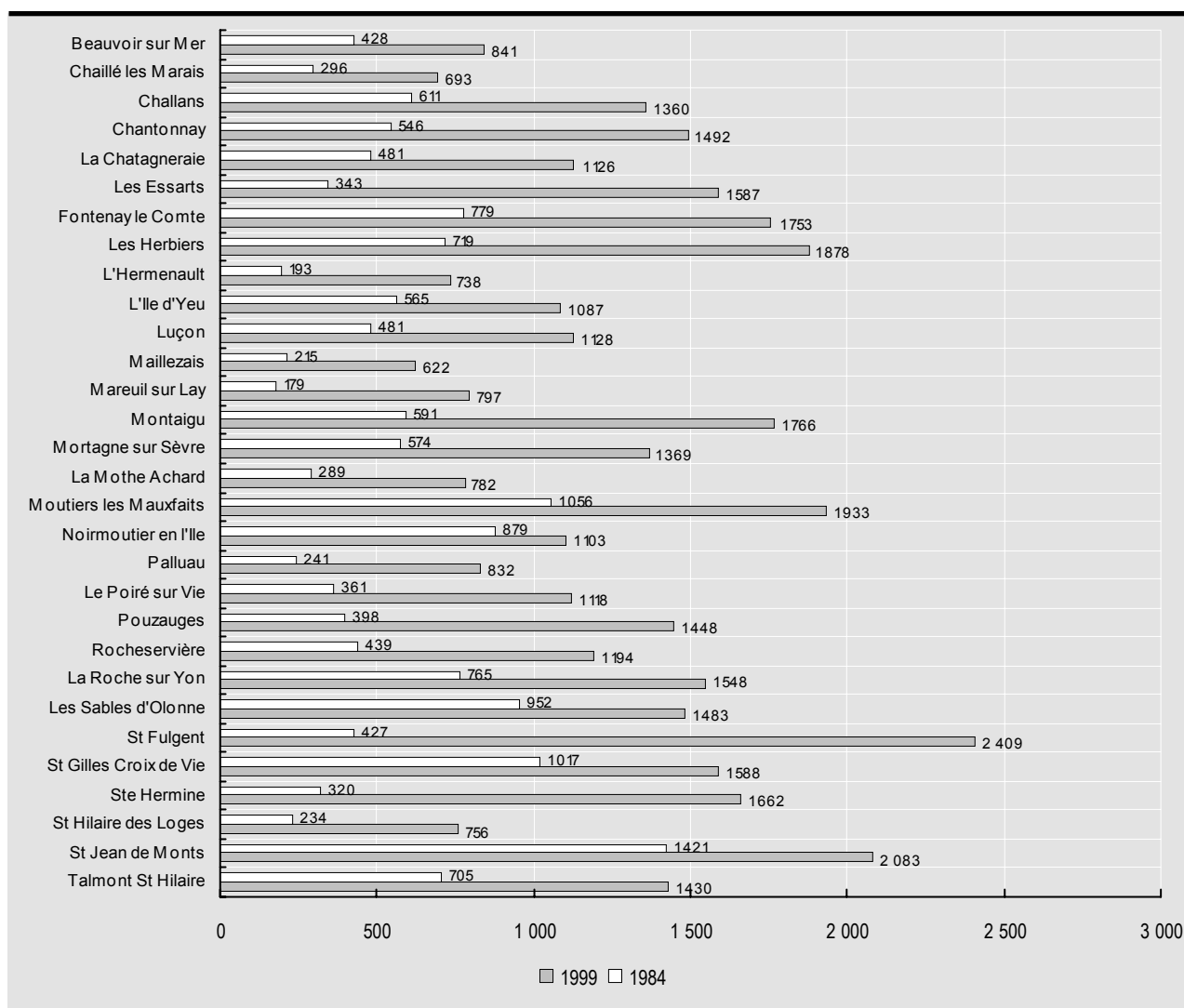
Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Répartition cantonale des valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière

	1984	Rang	1999	Rang	Evol. 84/99 en %	Rang
Beauvoir sur Mer	3 195 970	22	6 777 220	24	112.06	24
Chaillé les Marais	1 954 280	27	4 971 853	30	154.41	19
Challans	12 729 487	9	33 545 220	7	163.52	16
Chantonnay	7 943 375	14	23 229 919	15	192.44	14
La Chataigneraie	7 805 710	15	17 824 027	18	128.35	21
Les Essarts	5 106 802	19	27 671 131	12	441.85	2
Fontenay le Comte	17 186 376	5	37 133 241	6	116.06	23
Les Herbiers	14 943 653	6	44 481 001	5	197.66	12
L'Hermenault	1 590 774	29	6 094 648	27	283.12	5
L'Île d'Yeu	2 758 740	23	5 204 026	29	88.64	28
Luçon	8 821 266	11	21 977 846	16	149.15	20
Maillezais	2 190 918	25	6 373 018	26	190.88	15
Mareuil sur Lay	1 210 608	30	5 702 721	28	371.06	4
Montaigu	13 264 886	7	46 891 307	4	253.50	9
Mortagne sur Sèvre	12 741 117	8	33 226 254	8	160.78	17
La Mothe Achard	3 831 930	20	11 898 822	20	210.52	11
Moutiers les Mauxfaits	11 143 370	10	23 345 271	14	109.50	25
Noirmoutier en L'Île	7 459 437	16	10 576 456	21	41.79	30
Palluau	1 936 192	28	7 159 582	23	269.78	7
Le Poiré sur Vie	6 824 422	17	25 392 117	13	272.08	6
Pouzauges	8 359 112	12	30 253 853	11	261.93	8
Rocheservière	3 548 151	21	10 514 198	22	196.33	13
La Roche sur Yon	48 577 460	1	109 489 034	1	125.39	22
Les Sables d'Olonne	33 457 740	2	63 291 669	2	89.17	27
St Fulgent	5 410 858	18	32 543 213	9	501.44	1
St Gilles Croix de Vie	27 469 001	3	55 058 848	3	100.44	26
Ste Hermine	2 501 946	24	12 290 294	19	391.23	3
St Hilaire des Loges	1 957 622	26	6 759 037	25	245.27	10
St Jean de Monts	17 729 618	4	31 573 316	10	78.08	29
Talmont St Hilaire	7 959 690	13	20 538 801	17	158.04	18
Vendée	301 610 511		771 787 943		155.89	

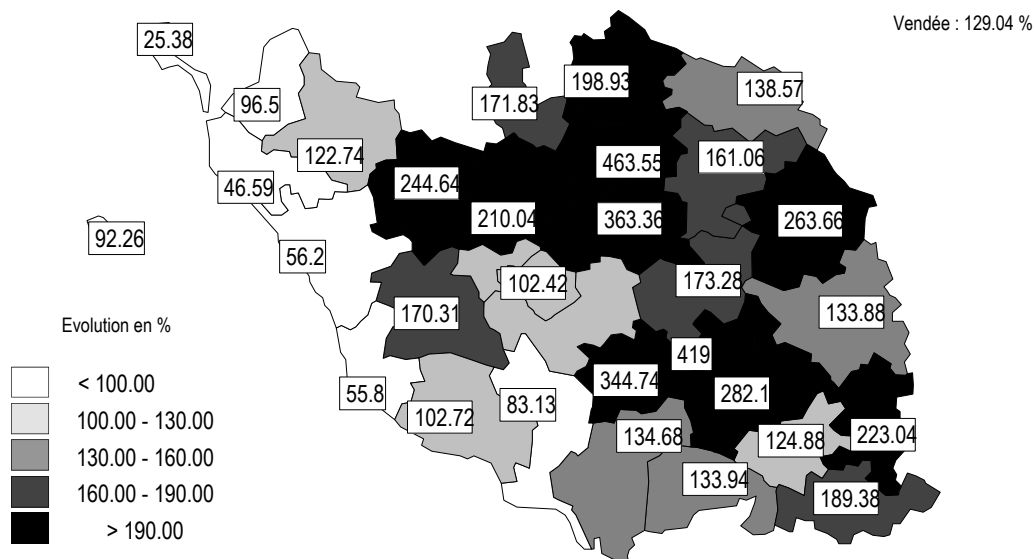
Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Répartition cantonale des valeurs locatives par habitant des biens passibles d'une taxe foncière



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Evolution des valeurs locatives par habitant des biens passibles d'une taxe foncière entre 1984 et 1999



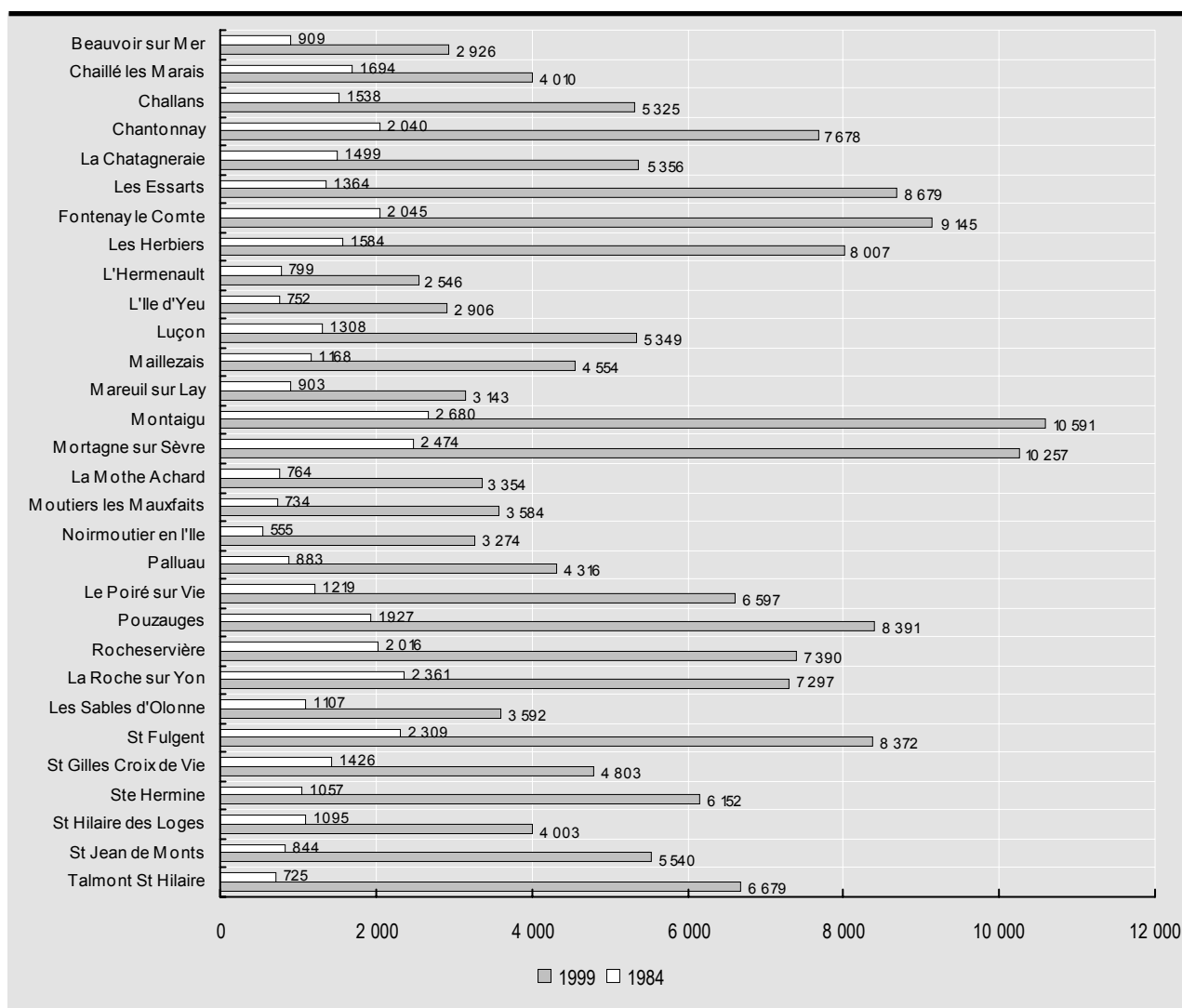
Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Répartition cantonale des valeurs locatives du matériel et de l'outillage

	1984	Rang	1999	Rang	Evol. 84/99 en %	Rang
Beauvoir sur Mer	6 792 044	26	23 578 502	27	247.15	27
Chaillé les Marais	11 168 529	18	28 754 193	26	157.46	30
Challans	32 055 859	9	131 334 008	11	309.70	17
Chantonnay	29 669 188	10	119 522 241	12	302.85	18
La Chataigneraie	24 308 610	12	84 792 703	16	248.82	26
Les Essarts	20 335 128	15	151 295 309	9	644.01	3
Fontenay le Comte	45 090 788	4	193 746 705	4	329.68	16
Les Herbiers	32 907 937	8	189 646 191	5	476.29	6
L'Hermenault	6 585 596	27	21 029 015	29	219.32	29
L'Île d'Yeu	3 668 163	30	13 914 242	30	279.32	24
Luçon	24 003 587	13	104 196 492	14	334.09	13
Maillezais	11 901 589	17	46 637 019	20	291.86	21
Mareuil sur Lay	6 098 924	28	22 496 754	28	268.86	25
Montaigu	60 165 273	2	281 211 817	2	367.40	11
Mortagne sur Sèvre	54 919 985	3	248 889 662	3	353.19	12
La Mothe Achard	10 125 660	20	51 049 091	19	404.16	10
Moutiers les Mauxfaits	7 752 810	24	43 288 035	22	458.35	7
Noirmoutier en L'Île	4 706 298	29	31 406 484	25	567.33	4
Palluau	7 085 279	25	37 148 719	23	424.31	9
Le Poiré sur Vie	23 052 893	14	149 761 680	10	549.64	5
Pouzauges	40 450 347	5	175 307 440	6	333.39	14
Rocheservière	16 282 183	16	65 078 984	18	299.69	19
La Roche sur Yon	149 902 676	1	515 978 868	1	244.21	28
Les Sables d'Olonne	38 913 948	6	153 313 570	8	293.98	20
St Fulgent	29 231 813	11	113 098 161	13	286.90	23
St Gilles Croix de Vie	38 525 796	7	166 499 422	7	332.18	15
Ste Hermine	8 255 886	22	45 484 812	21	450.94	8
St Hilaire des Loges	9 167 787	21	35 812 576	24	290.63	22
St Jean de Monts	10 530 619	19	83 962 514	17	697.32	2
Talmont St Hilaire	8 180 320	23	95 932 892	15	1 072.73	1
Vendée	771 835 515		3 424 168 101		343.64	

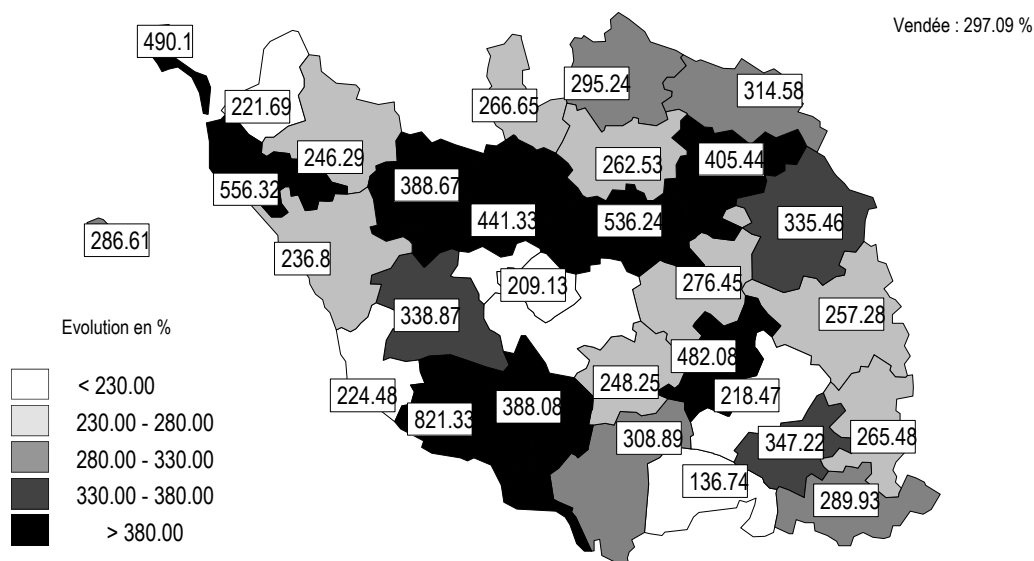
Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Répartition cantonale des valeurs locatives par habitant du matériel et de l'outillage



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Evolution des valeurs locatives par habitant du matériel et de l'outillage entre 1984 et 1999



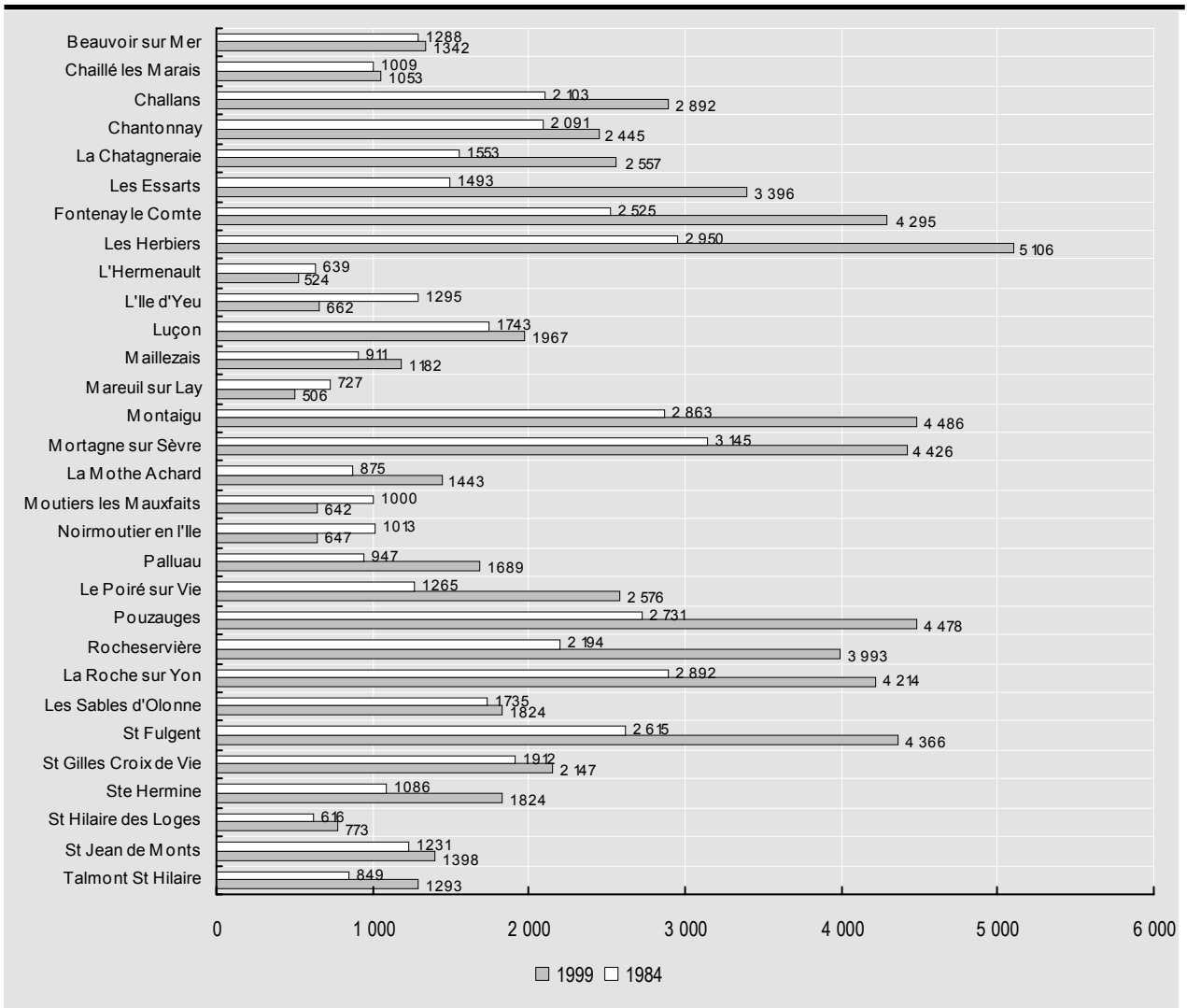
Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Répartition cantonale de la masse salariale

	1984	Rang	1999	Rang	Evol. 84/99 en %	Rang
Beauvoir sur Mer	9 618 492	20	10 814 196	23	12.43	25
Chaillé les Marais	6 655 109	26	7 548 628	25	13.43	24
Challans	43 829 382	9	71 320 416	9	62.72	12
Chantonnay	30 415 192	12	38 061 842	15	25.14	22
La Chataigneraie	25 180 872	13	40 474 507	13	60.74	14
Les Essarts	22 255 043	15	59 205 865	10	166.03	1
Fontenay le Comte	55 671 991	7	90 988 244	6	63.44	10
Les Herbiers	61 268 066	4	120 922 038	2	97.37	4
L'Hermenault	5 267 985	28	4 327 961	28	-17.84	26
L'Île d'Yeu	6 317 587	27	3 169 711	30	-49.83	30
Luçon	31 986 296	11	38 321 452	14	19.81	23
Maillezais	9 282 983	22	12 107 234	22	30.42	20
Mareuil sur Lay	4 914 358	30	3 622 878	29	-26.28	27
Montaigu	64 289 734	3	119 112 301	3	85.47	8
Mortagne sur Sèvre	69 822 956	2	107 392 922	4	53.81	16
La Mothe Achard	11 588 040	18	21 965 776	17	89.56	7
Moutiers les Mauxfaits	10 561 290	19	7 755 736	24	-26.56	28
Noirmoutier en L'Île	8 594 900	23	6 203 068	27	-27.83	29
Palluau	7 597 612	25	14 541 469	20	91.40	6
Le Poiré sur Vie	23 926 808	14	58 475 329	12	144.39	2
Pouzauges	57 338 253	6	93 560 853	5	63.17	11
Rocheservière	17 720 340	16	35 159 254	16	98.41	3
La Roche sur Yon	183 631 606	1	297 985 440	1	62.27	13
Les Sables d'Olonne	60 973 864	5	77 834 855	7	27.65	21
St Fulgent	33 106 115	10	58 983 848	11	78.17	9
St Gilles Croix de Vie	51 644 018	8	74 437 386	8	44.14	17
Ste Hermine	8 486 854	24	13 484 748	21	58.89	15
St Hilaire des Loges	5 156 275	29	6 918 034	26	34.17	19
St Jean de Monts	15 353 588	17	21 184 196	18	37.98	18
Talmont St Hilaire	9 575 230	21	18 570 715	19	93.95	5
Vendée	952 030 839		1 534 450 902		61.18	

Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Répartition cantonale de la masse salariale par habitant



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Evolution de la masse salariale par habitant entre 1984 et 1999



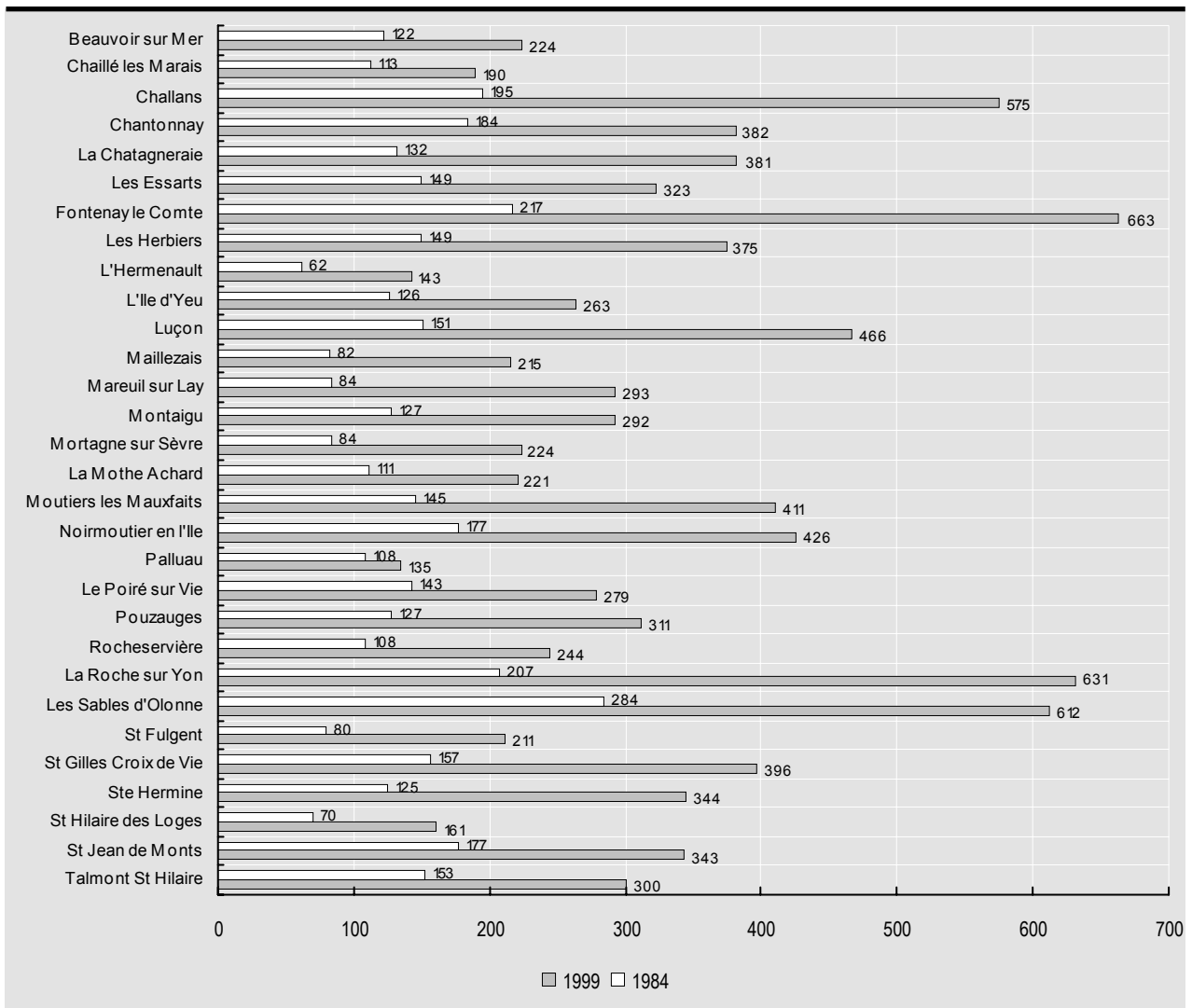
Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Répartition cantonale des recettes imposables à la taxe professionnelle

	1984	Rang	1999	Rang	Evol. 84/99 en %	Rang
Beauvoir sur Mer	909 850	22	1 802 109	25	98.07	28
Chaillé les Marais	743 876	26	1 362 967	27	83.23	29
Challans	4 074 647	5	14 173 104	3	247.84	2
Chantonnay	2 670 783	10	5 950 701	12	122.81	26
La Chataigneraie	2 143 920	14	6 027 571	11	181.15	11
Les Essarts	2 217 230	12	5 629 491	13	153.90	17
Fontenay le Comte	4 779 803	3	14 040 191	4	193.74	7
Les Herbiers	3 086 727	6	8 875 335	7	187.53	9
L'Hermenault	510 318	30	1 182 273	29	131.67	24
L'Île d'Yeu	617 029	27	1 257 880	28	103.86	27
Luçon	2 779 754	8	9 087 626	6	226.92	4
Maillezais	833 172	25	2 204 912	22	164.64	14
Mareuil sur Lay	568 871	29	2 100 049	24	269.16	1
Montaigu	2 860 978	7	7 752 530	8	170.97	13
Mortagne sur Sèvre	1 862 504	15	5 436 289	14	191.88	8
La Mothe Achard	1 466 040	19	3 358 375	19	129.08	25
Moutiers les Mauxfaits	1 533 430	17	4 959 452	16	223.42	6
Noirmoutier en L'Île	1 505 423	18	4 089 696	18	171.66	12
Palluau	866 032	24	1 165 697	30	34.60	30
Le Poiré sur Vie	2 704 948	9	6 338 877	10	134.34	23
Pouzauges	2 661 622	11	6 497 992	9	144.14	21
Rocheservière	868 936	23	2 148 299	23	147.23	19
La Roche sur Yon	13 173 205	1	44 607 235	1	238.62	3
Les Sables d'Olonne	9 990 675	2	26 140 617	2	161.65	15
St Fulgent	1 012 386	20	2 847 614	20	181.28	10
St Gilles Croix de Vie	4 232 827	4	13 716 108	5	224.04	5
Ste Hermine	976 012	21	2 542 662	21	160.52	16
St Hilaire des Loges	586 250	28	1 439 923	26	145.62	20
St Jean de Monts	2 202 652	13	5 204 086	15	136.26	22
Talmont St Hilaire	1 721 040	16	4 311 969	17	150.54	18
Vendée	76 160 940		216 251 630		183.94	

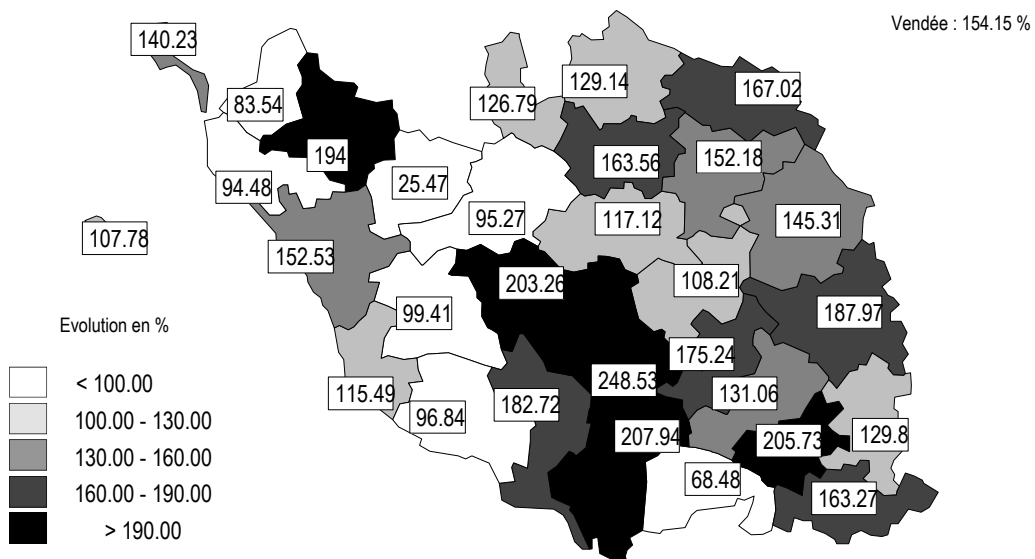
Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Répartition cantonale des recettes par habitant



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Evolution des recettes par habitant entre 1984 et 1999



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Répartition cantonale des taux moyens d'imposition communaux

	1984	Rang	1999	Rang	Evol. 84/99 en point	Rang
Beauvoir sur Mer	10.29	21	11.87	25	1.58	23
Chaillé les Marais	7.31	10	8.82	11	1.51	21
Challans	10.62	24	12.32	27	1.70	25
Chantonnay	10.09	20	10.18	20	0.09	10
La Chataigneraie	7.08	5	7.27	4	0.19	11
Les Essarts	6.44	2	7.36	5	0.92	17
Fontenay le Comte	14.73	28	11.91	26	-2.82	1
Les Herbiers	8.09	13	11.66	23	3.57	30
L'Hermenault	7.79	12	7.77	6	-0.02	9
L'Île d'Yeu	17.97	30	17.80	29	-0.17	8
Luçon	10.86	25	12.38	28	1.52	22
Maillezais	8.52	14	9.67	17	1.15	19
Mareuil sur Lay	8.75	16	11.16	21	2.41	29
Montaigu	6.74	3	7.23	3	0.49	15
Mortagne sur Sèvre	7.42	11	8.18	7	0.76	16
La Mothe Achard	7.28	7	8.42	9	1.14	18
Moutiers les Mauxfaits	7.16	6	8.84	12	1.68	24
Noirmoutier en L'Île	9.33	18	11.40	22	2.07	27
Palluau	10.35	22	8.96	13	-1.39	3
Le Poiré sur Vie	8.59	15	8.98	14	0.39	12
Pouzauges	7.30	8	8.49	10	1.19	20
Rocheservière	6.03	1	6.47	1	0.44	13
La Roche sur Yon	16.63	29	18.36	30	1.73	26
Les Sables d'Olonne	12.01	27	11.73	24	-0.28	6
St Fulgent	6.87	4	6.62	2	-0.25	7
St Gilles Croix de Vie	9.25	17	8.20	8	-1.05	4
Ste Hermine	11.53	26	9.29	15	-2.24	2
St Hilaire des Loges	10.57	23	9.77	18	-0.80	5
St Jean de Monts	7.30	9	9.39	16	2.09	28
Talmont St Hilaire	9.67	19	10.11	19	0.44	14
Vendée	10.56		10.87		0.31	

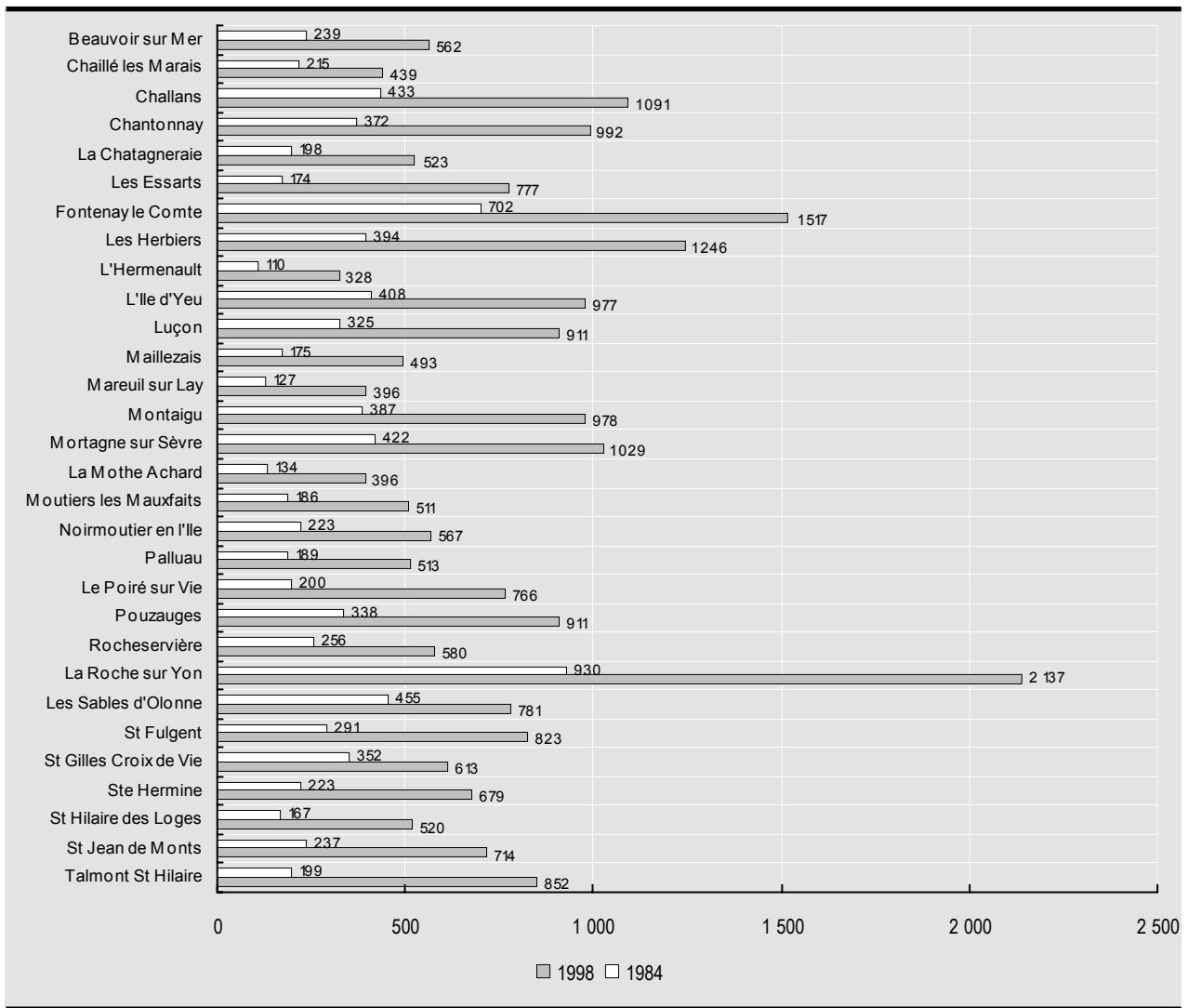
Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Répartition cantonale des recettes communales de taxe professionnelle

	1984	Rang	1998	Rang	Evol. 84/98 en %	Rang
Beauvoir sur Mer	1 785 496	23	4 532 018	26	153.82	24
Chaillé les Marais	1 423 925	27	3 152 538	28	121.40	28
Challans	9 030 090	6	26 920 192	5	198.12	13
Chantonnay	5 425 141	11	15 456 673	12	184.91	18
La Chataigneraie	3 216 879	14	8 282 637	17	157.47	22
Les Essarts	2 604 986	16	13 547 462	13	420.06	2
Fontenay le Comte	15 494 748	3	32 153 614	3	107.51	30
Les Herbiers	8 204 822	8	29 525 067	4	259.85	5
L'Hermenault	907 152	29	2 715 374	30	199.33	11
L'Île d'Yeu	1 991 635	19	4 682 495	24	135.11	26
Luçon	5 977 329	10	17 765 949	10	197.22	14
Maillezais	1 789 102	22	5 051 450	22	182.35	19
Mareuil sur Lay	863 183	30	2 840 857	29	229.11	8
Montaigu	8 699 828	7	25 985 358	6	198.69	12
Mortagne sur Sèvre	9 368 076	5	24 987 419	7	166.73	21
La Mothe Achard	1 780 311	24	6 037 677	19	239.14	6
Moutiers les Mauxfaits	1 970 483	20	6 171 916	18	213.22	9
Noirmoutier en L'Île	1 893 120	21	5 442 780	20	187.50	17
Palluau	1 522 459	26	4 416 065	27	190.06	15
Le Poiré sur Vie	3 788 460	12	17 392 264	11	359.09	3
Pouzauges	7 114 090	9	19 044 732	9	167.70	20
Rocheservière	2 070 737	18	5 110 993	21	146.82	25
La Roche sur Yon	59 112 169	1	151 126 739	1	155.66	23
Les Sables d'Olonne	16 017 401	2	33 352 679	2	108.23	29
St Fulgent	3 683 539	13	11 125 826	15	202.04	10
St Gilles Croix de Vie	9 515 598	4	21 265 698	8	123.48	27
Ste Hermine	1 745 918	25	5 026 726	23	187.91	16
St Hilaire des Loges	1 402 631	28	4 656 269	25	231.97	7
St Jean de Monts	2 958 680	15	10 828 032	16	265.98	4
Talmont St Hilaire	2 251 590	17	12 237 571	14	443.51	1
Vendée	193 609 578		530 835 070		174.18	

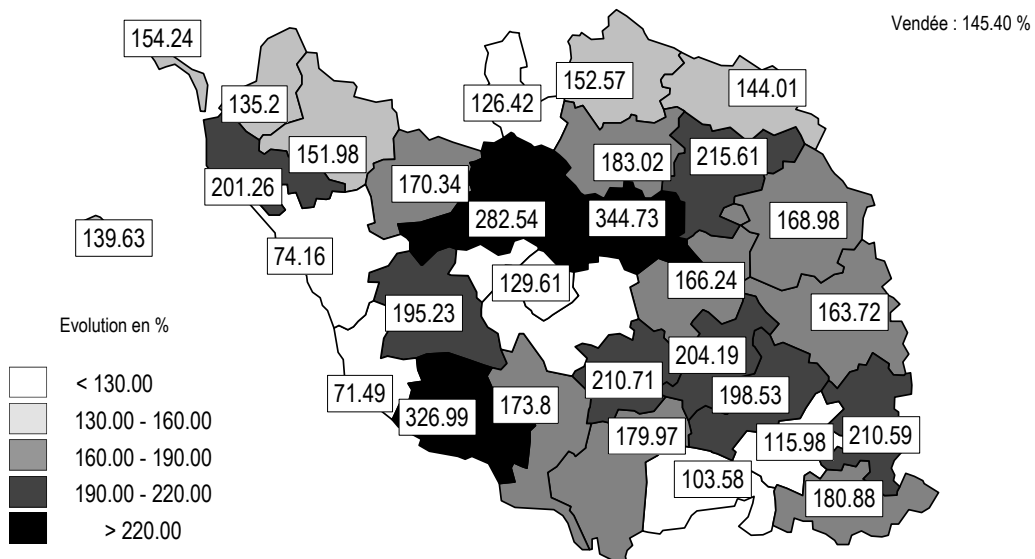
Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Répartition cantonale des recettes communales de taxe professionnelle par habitant



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux

Evolution des recettes communales de taxe professionnelle par habitant entre 1984 et 1998



Sources : Observatoire Economique Départemental - Services Fiscaux